

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 février 2024

13<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 février 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés :** M. Xavier Cid ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Louis Dana ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Léonie Kovaliv ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Audrey Petoud ; Mme Constance Von Braun

**Membres absents non excusés :** M. Jean-Marc Béguin ; Mme Marlène Bérard ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Nicolas Hurni ; M. Henri Klunge ; M. Andrea Mürger ; M. Antoine Piguët ; M. Vincent Vouillamoz

Membres présents	76
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	8
Membre démissionnaire	1
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

## Communication

### Ouverture de séance

**Le président :** – Je commence par quelques communications du Bureau. Tout d'abord, je dois vous informer de l'absence de M. Pierre-Antoine Hildebrand à l'occasion de cette séance, qui est en déplacement avec le Service de l'eau. Je vous informe également que M. le municipal en charge des Services industriels, Xavier Company, aura une quinzaine de minutes de retard. Il est retenu par une séance.

## Communication

Démission de Mme Onaï Reymond du Conseil communal, avec effet au 6 février 2024.

**Le président** donne lecture de la lettre suivante

(insérer lettre)

**Le président :** – Mme Reymond est élue du Parti socialiste. Elle a rejoint ce Conseil le 12 octobre 2021. Elle a siégé à la Commission de politique régionale en tant que membre suppléante à partir du 8 mars 2022. Elle a siégé également à la Commission des finances, à laquelle elle a été élue le 4 octobre 2022. Je la remercie pour son investissement pour sa Ville et je lui souhaite tout de bon pour la suite de ses activités. Merci, madame Reymond.

*Applaudissements.*

## Communication

### Ordre du jour

**Le président :** – L'ordre du jour sera le suivant. Nous allons commencer par les rapports ordinaires, et puis, après la pause, nous prendrons les interpellations ordinaires. Comme nous avons eu

l'occasion de vous le mentionner par mail, nous ne prendrons pas tous les sujets qui concernent Sécurité et économie. Suite à une discussion avec Pierre-Antoine Hildbrand, on en prendra certains, mais ceux qui ont un enjeu pour lui seront reportés. On risque d'avancer assez vite dans l'ordre du jour. Enfin, c'est dans tous les cas un espoir. Nous ne prenons pas non plus les postulats des conseillers communaux qui se sont annoncés comme étant absents. J'espère que cet ordre du jour vous convient. Ça a l'air d'être le cas. Nous allons donc directement commencer.

## **Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Trois tiers de logements à loyer modéré sur tout le territoire lausannois »**

Rapport

(insérer doc)

Discussion

**Le président** : – Le premier postulat est celui de M. Yusuf Kulmyie « Pour un droit de citoyenneté actif fort ». M. Kulmyie est absent ce soir, donc nous n'allons pas le traiter, nous le reportons à une prochaine séance. Et nous prenons le postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Trois tiers de logements à loyers modérés sur tout le territoire lausannois ».

**Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice** : – Je n'ai pas de modification à apporter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Coralie Dumoulin (PLR)** : – Eh bien, ça faisait longtemps qu'on n'avait pas parlé de la politique du logement de la Ville. La règle des trois tiers, telle qu'on la connaît et non telle que Mme Misiégo essaye de nous l'imposer via ce postulat est un bon compromis issu de longs débats, et même d'un vote populaire au moment des discussions sur la L3PL. C'est une bonne solution pour une raison principale. Elle garantit une mixité et évite de créer des zones homogènes, voire des ghettos.

La prise en compte de ce postulat mettrait en danger ce précieux équilibre, essentiel surtout pour la construction de quartiers entiers, souvent cités en exemple par notre municipalité, comme les Plaines-du-Loup ou les Fiches-Nord. Par ailleurs, la postulante parle de spéculation immobilière en roue libre sur le territoire lausannois. Comme le PLR ne cesse de le répéter, nous, ce que nous voyons, c'est surtout une nationalisation grimpanche du territoire de la ville avec, dès lors et par voie de conséquence, la Ville en plus gros spéculateur sur le territoire. Bref, vous l'aurez compris, le groupe PLR refusera la prise en considération de ce postulat et vous encourage à faire de même.

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – De leur côté, les Verts partagent le constat de la postulante dans ses grandes lignes. Oui, naturellement, l'accès au logement est un vrai problème pour une partie de la population à Lausanne. Oui, il y a de la spéculation immobilière et, oui, il y a aussi de nombreux logements à loyers abusifs à Lausanne.

Nous saluons d'ailleurs la politique actuelle de la Ville de Lausanne, qui est plutôt exemplaire et que nous souhaitons voir se poursuivre pour répondre à ces problématiques, en utilisant toute la marge de manœuvre qu'elle peut avoir dans ce domaine. Il y a toutefois certainement encore un potentiel d'amélioration et, en ce sens, nous allons soutenir ce soir en majorité le postulat d'Ensemble à Gauche, mais en précisant ici d'une part notre compréhension de celui-ci et d'autre part nos attentes.

Concernant la compréhension, nous souhaitons relever que le titre du postulat n'est pas en adéquation avec l'ensemble du texte et de la demande finale. Le titre demande en effet trois tiers de logements à loyers modérés, soit des subventionnés, alors que la demande est d'attribuer l'entier du parc locatif en main de la Ville à des loyers modérés ou abordables, les LLA, et c'est bien dans cette dernière demande que nous pouvons soutenir, la part de LLA devant même être la plus importante. De plus, nous précisons que cette demande applicable à une large part de la ville doit toutefois être adaptée en fonction de la localisation des projets, afin de garantir la mixité sociale dans les quartiers

et de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, notamment dans le cadre des grands projets comme les Plaines-du-Loup, les Près-de-Vidy, qui doivent conserver le principe dit des trois tiers, comme l'a aussi mentionné Mme Dumoulin.

Enfin, concernant nos attentes, les Verts estiment que ce n'est pas à la seule commune d'assumer la construction de logements d'utilité publique et elle devrait, selon nous, mieux exploiter la possibilité qu'elle a d'imposer un quota dans les plans d'affectation et dans le futur PACom comme le permet la L3PL, et nous allons d'ailleurs déposer un postulat dans ce sens, pour exiger un pourcentage de logements d'utilité publique dans tous les projets qui proposent plus qu'une certaine quantité de logements dans l'ensemble des plans d'affectation à venir sur le territoire communal.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche, par l'intermédiaire de notre ancienne collègue Céline Misiego, a déposé ce postulat dans l'objectif de renforcer la politique sociale de logement à Lausanne. Alors que la pression sur les loyers et sur les locataires ne cesse d'aller croissante, plus encore depuis la crise sanitaire de 2020-2021, à laquelle s'ajoute déjà la crise d'inflation que nous subissons, la Ville de Lausanne a, par cette proposition, l'occasion de mieux défendre ses locataires.

Sur le peu de logements que possède la Ville, il nous apparaît élémentaire que la Municipalité propose dans l'intégralité des logements accessibles à la majorité de la population. Pour ce faire, il nous apparaît nécessaire que la ville attribue l'entier de son parc locatif, comme l'a précisé mon préopinant, aux logements d'utilité publique qui, rappelons-le d'emblée, comportent non seulement les logements subventionnés, mais également les logements à loyer abordable, censés être accessibles à toutes et à tous et, je le précise d'emblée, sans condition de revenus.

A ce jour, un tiers, si ce n'est plus, des appartements en main de la ville sont loués au tarif libre du marché, lui-même faisant l'objet d'une inflation et d'une spéculation qui fait monter l'ascenseur des prix. Un tiers d'appartements qui se trouve ainsi inaccessible au plus grand nombre, ou les contraint à dépenser parfois plus du tiers de leurs revenus dans le paiement de leurs loyers. On a rétorqué dans le travail de commission et encore ce soir qu'une telle mesure impacterait négativement la mixité sociale. Mes chers collègues, c'est méconnaître profondément le concept de mixité sociale, d'une part, les deux statuts, logements subventionnés et logements à loyer abordable, d'autre part, ainsi que l'état actuel du prix du logement à Lausanne.

Premièrement, les logements à loyers modérés ne concernent à ce jour que 10% du parc locatif lausannois, selon les propos tenus en commission par les représentants et représentantes de la Ville. Donc la politique des trois tiers promue par la Ville n'est pas réellement mise en œuvre, au détriment de celles et ceux qui ont le plus besoin d'aide au logement. Or, et deuxièmement, les logements à loyers abordables, selon l'Etat de Vaud, je cite, « s'adressent à toutes les catégories de locataires, en principe sans égard à leur situation financière ou familiale », fin de citation. Les LLA ne freinent donc aucunement la mixité sociale au sein d'un quartier ou d'un immeuble, c'est tout simplement mensonger d'affirmer ceci. De plus, selon le site de la Ville de Lausanne, ces logements, les LLA, s'adressent à tous les ménages lausannois de la classe moyenne. Comment faire mieux en matière de mixité sociale ? Les seuls critères d'accès sont d'en faire une résidence principale, d'être domicilié à Lausanne depuis deux ans et d'assurer un taux d'occupation adéquat. Là encore, cela ne freine aucunement la mixité sociale, chers collègues. Donc en quoi cela impacterait-il cette diversité, que nous souhaitons également, dans les quartiers ? Par ailleurs, ces critères sont fixés par la Ville elle-même, et pourraient très bien être élargis dans le cadre d'une modification de la politique lausannoise en matière de logements. Rendre plus accessibles en matière de critères les LLA, sans augmenter leur prix.

Troisièmement, même ces logements à loyers abordables sont aujourd'hui difficilement accessibles à toute une partie de la classe moyenne, donc même quand les loyers sont ainsi contrôlés. Même en ayant un revenu légèrement au-dessus de la moyenne, il est aujourd'hui bien difficile pour un ménage de pouvoir assumer des loyers pouvant, dans certains cas, dépasser les 2000 francs par mois pour un trois-pièces et demi par exemple. Les logements à loyers abordables sont ainsi suffisamment chers pour qu'une Ville comme Lausanne s'interdise de proposer des logements à des tarifs encore plus prohibitifs.

Enfin, il est tout simplement faux d'affirmer, comme cela a aussi été fait en commission, que des locataires pourraient être contraints de céder leur place, car ils ne respecteraient pas les conditions d'octroi en raison de leur situation, suite à la mise en œuvre de ce postulat. En effet, on pourrait tout

à fait passer les logements actuellement non régulés en LLA et, s'agissant de nouvelles acquisitions, mettre la priorité sur les loyers modérés, et ainsi personne ne serait contraint ou contrainte de partir de chez soi.

Au final, le seul argument qui reste aux défenseurs du statu quo est celui de la rentabilité. Il faut que les appartements de la Ville rapportent. Or, nous rétorquons que d'autres ressources de revenus peuvent permettre de compenser le manque à gagner marginal sur l'ensemble des finances de la Ville. De surcroît, il n'est pas acceptable qu'une collectivité publique se finance sur la précarisation des locataires qui, encore une fois, va croissante, en particulier parmi les locataires payant des loyers au prix du marché.

Vous ne pouvez que le constater avec nous, chers collègues. La proposition qui est ici faite n'aurait que des avantages pour le porte-monnaie des Lausannoises et des Lausannois locataires de la ville et considérerait une contribution, de notre point de vue, salutaire à la lutte contre la spéculation sur les prix du logement à Lausanne. Compte tenu de ce que je vous ai exposé, je vous invite, avec mes collègues du groupe Ensemble à Gauche, à entrer en matière sur ce postulat en le renvoyant à la Municipalité pour étude et communication.

**Mme Virginie Cavalli (V'L) :** – Sans surprise, les Vert'ibéraux sont sceptiques sur la prise en considération de ce postulat. En effet, la politique immobilière de Lausanne, galvanisée par la fameuse L3PL, est déjà un gouffre à millions pour les caisses peu vaillantes de la Ville. Les Vert'ibéraux sont d'ailleurs préoccupés du sort énergétique de ces immeubles achetés à tour de bras par la Commune. Ainsi, plutôt que de renforcer ces investissements sociaux, qui sont déjà très présents et qui chargent passablement la barque, il faudra à notre avis plutôt se concentrer sur des investissements énergétiques.

De plus, les Vert'libéraux sont d'avis que la mixité sociale a peut-être une définition plus large que certains de mes collègues d'extrême gauche voudraient lui donner, et que c'est une composante importante d'une société dynamique et le ciment du vivre ensemble. Ce postulat, bien que défendant des buts louables, rate sa cible et les priorités que nous défendons. C'est pour ça que nous refuserons sa prise en considération.

**M. Samuel de Vargas (soc.) :** – Il est évident que ce postulat permet de mettre l'accent sur un sujet malheureusement d'actualité compte tenu du taux de vacance faible en Ville de Lausanne, soit l'accès au logement et les conditions dans ces derniers. Il s'agit de développer la politique du logement qui est actuellement menée par la Ville et les nombreux projets en la matière en sont une démonstration.

Cependant, le groupe socialiste pense qu'il ne faut pas donner suite au postulat qui nous est proposé ce soir. Effectivement, le fait d'uniformiser ou, disons, de retirer la possibilité pour la Ville de proposer des loyers à loyers libres semble contrevenir à différents aspects. Tout d'abord, et c'est un point important, s'agissant de la mixité sociale, il est important de pouvoir offrir justement différents niveaux de loyer qui permettent de s'adresser à différentes catégories de la population et garantissent ainsi une mixité sociale. En effet, ça permet aussi à la Ville de garantir un rendement raisonnable sur les logements qu'elle possède, tout en menant une politique du logement ambitieuse. Ambitieuse, on peut le dire, c'est ce qui est démontré par le biais de nombreux projets, tel que celui, par exemple, des Plaines-du-Loup, qui se poursuit avec les autres constructions en projet.

Enfin, je souhaiterais revenir peut-être sur un aspect qui a été mentionné, et puis l'amalgame faux qui peut être fait entre loyer libre et loyer excessif. Il est vrai, malheureusement, actuellement, nombreux propriétaires privés s'autorisent à générer des rendements tout à fait abusifs en la matière, mais ce n'est pas pour autant que la Ville ferait de même. Je m'explique, pratiquer du logement en loyer libre, ça veut simplement dire le faire à des conditions acceptables, convenables, encadrées par la loi, et il n'y a pas à avoir honte à mener une telle politique. Donc on peut plutôt voir ça comme étant une possibilité de générer un certain rendement et puis aussi de s'adresser à une catégorie de la population qui a les moyens de payer des loyers plus élevés. Donc c'est pour ces raisons-là que le groupe socialiste refusera l'entrée en matière sur ce postulat.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je crois qu'une certaine partie de la gauche ce soir est en plein exercice de discordance cognitive, ce qui est assez intéressant. Elle veut de la mixité sociale, mais, en même temps, elle veut que l'ensemble des logements proposés par la Ville soit réservé à des



catégories de personnes qui, de fait, possèdent peu de moyens. Au-delà du réquisitoire de Pierre Conscience et de sa définition assez unilatérale et de la manière qu'il a de s'accaparer le concept de mixité sociale, il faut examiner d'un peu plus près les conséquences potentielles de la mise en œuvre de cette initiative.

Alors M. Conscience nous explique que ce serait un manque à gagner marginal par rapport à l'ensemble des recettes de la Ville. C'est peut-être vrai, mais, quoi qu'il en soit, à force d'ajouter des manques à gagner marginaux, comme Ensemble à Gauche nous les propose à chaque séance, on se rend compte que le trou ne cesse de se creuser encore un peu plus. Comme à son habitude Ensemble à Gauche ne propose que des pistes pour péjorer davantage encore les finances de la Ville, sans jamais proposer de pistes un peu sérieuses, ou, disons qui ne ponctionnent pas encore plus le contribuable qu'il ne l'est déjà pour les renflouer. On se souvient d'ailleurs aussi des discours de ce même groupe lorsqu'il propose et réclame à cor et à cri d'assainir énergétiquement les immeubles de la Ville, sans pour autant que les locataires ne soient contraints ou conduits à assumer au moins une partie de ces coûts. Donc on se demande bien d'où va venir l'argent, mais, à vrai dire, la question est parfaitement rhétorique, parce qu'on sait très bien d'où il viendra.

Et puis la conséquence concrète aussi de la mise en œuvre de ce postulat, c'est évidemment une péjoration de l'équilibre financier des projets immobiliers de la Ville, puisqu'actuellement, une partie de ce qui est encaissé au titre des loyers dits libre sert à financer en partie le reste des loyers qui sont effectivement moins chers. Alors on aura bien compris que M. de Vargas s'est livré à de longues circonvolutions locutoires pour nous expliquer la différence entre les loyers libres et les loyers excessifs. On aura bien compris que les loyers libres, c'est ceux qui sont pratiqués par la Ville et les loyers excessifs c'est ceux qui sont pratiqués par le marché privé. Au-delà de ça, je crois que la différence est tout à fait rhétorique, mais il n'en demeure pas moins que l'aspect financier que j'évoquais précédemment reste parfaitement pertinent.

M. Conscience a à parler de ce postulat comme d'un avantage pour les Lausannois qui sont locataires de la Ville. C'est vrai, mais cet avantage se fait au prix d'un désavantage ou d'un désagrément pour l'ensemble des autres Lausannois, c'est-à-dire pour une certaine partie d'entre eux quand même, les contribuables qui, évidemment, vont devoir financer tout ceci. Donc pour le groupe UDC, il est clair qu'on est là en train de créer un privilège pour certains ou détrimement de tous les autres, qu'il n'y a évidemment pas lieu d'entrer en matière et qu'il faut refuser ce postulat.

**Mme Nawel Khemissa (EàG) :** – Je ne sais pas, je rêve. Là, c'est une prise de parole à chaud. J'entends parler des intérêts financiers pour la Ville, mais il me semble que le principal intérêt financier dont on va se préoccuper, c'est les intérêts financiers des Lausannois et des Lausannoises, le pouvoir d'achat des citoyens.

Je ne comprends pas, j'ai l'impression qu'il y a tout ce qui se mélange, parce qu'au final, les logements subventionnés, c'est aussi les impôts des Lausannois et des Lausannoises et des Vaudois qui les payent. Je ne comprends pas très bien, en fait, ces logiques. Je ne comprends pas que le Parti socialiste ne soutienne pas, par exemple. Ça me paraît évident qu'il faut mieux contrôler les loyers, parce que quand j'entends que mon camarade, il cite comme un loyer abordable contrôlé, 2000 francs et quelque pour un trois pièces, pour moi, je suis désolée, mais ça, ce n'est pas des loyers abordables. Qui paye ça, en fait ? C'est quoi, la classe moyenne, ici ? Enfin, moi, je ne comprends pas.

Du coup, quand Valentin, tu parles de... je sais plus si c'est toi qui l'as dit. M. Christe ou M. de Vargas, les loyers qui seront augmentés seulement en restant dans la loi. Mais on sait tous très bien que les loyers, les augmentations se font de manière abusive et sans respecter la loi, parce que justement, les locataires ne se défendent pas, ne sont pas informés, et que tout le monde compte là-dessus pour qu'on puisse continuer à payer très cher nos loyers, et que personne ne conteste rien, et puis que ça continue à dire « ah, mais c'est normal, c'est très cher parce que c'est Lausanne ». Et puis, en fait, voilà, rien, il n'y a rien d'autre à dire. Je ne sais pas, je ne vous comprends pas. Je ne comprends pas, ni d'un côté ni de l'autre.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Oui, ça n'étonnera personne, je partage l'étonnement de ma préopinante et camarade sur la position de certains groupes de cet hémicycle. Collègues socialistes, vous ne répondez absolument rien quant aux arguments que je vous ai exposés sur la mixité sociale. En fait, vous utilisez ce concept comme un mantra et vous en avez la même interprétation que la droite de cet hémicycle, en vous disant « Ah, mais s'il n'y a pas des loyers plus élevés, il y a

des catégories supérieures qui ne vont pas vouloir aller dans ces quartiers ». Mais c'est parfaitement faux. Déjà parce que la Ville de Lausanne ne possède pas des quartiers entiers, donc ça n'empêche pas la mixité sociale à l'échelle d'un quartier, mais, encore une fois, parce que les logements à loyer abordable, les LLA, n'ont aucune restriction d'accessibilité sur le revenu. Donc vous pouvez être d'une catégorie de revenu supérieur et candidater à un logement à loyer abordable et il peut vous être octroyé et ainsi vous pouvez contribuer par en haut à la mixité sociale. Donc il faut répondre à ça si vous voulez avoir l'once d'une cohérence avec le premier propos que vous avez tenu, cher collègue de Vargas, sur le fait que vous défendez une plus grande l'accessibilité au logement. Dans les faits, en plus vous concluez en disant les loyers libres c'est quoi ? Je vous cite : « les loyers libres ce sont des loyers acceptables, convenables, régulés par la loi ». Les loyers libres ? Ceux qui sont encore plus chers que les LLA, dont j'ai évoqué que certains loyers peuvent être prohibitifs pour des gens qui ont un revenu supérieur au revenu médian suisse ?

Il faut juste réaliser ces choses-là avant d'affirmer des poncifs de cette façon, encore une fois, comme des mantras. D'une certaine façon, je rejoins l'analyse de notre collègue Christe, qui est faite à votre endroit, puisque finalement, vous avez la même compréhension du concept de mixité sociale, sauf qu'au moins, à la droite de cet hémicycle, il y a une certaine cohérence dans les positionnements.

Soit dit par parenthèse, monsieur Christe, vous n'êtes pas complet quand vous nous accusez de ne pas proposer des rentrées fiscales supplémentaires. Soyez un tout petit peu cohérent et honnête. Nous avons un certain nombre de propositions pour une fiscalité en effet plus sollicitante, mais pas à l'égard de tout le monde, à l'égard des revenus les plus élevés, des fortunes les plus grandes, ainsi qu'à l'encontre des pratiques les plus anti-écologiques. Oui, alors nous avons des propositions à faire pour des revenus qui compenseraient le petit manque à gagner qui impliquerait le fait de ne plus déployer des loyers en marché libre, mais de déployer exclusivement des loyers qui sont juste abordables au plus grand nombre. Ce que nous proposons en restreignant au LLA maximum, c'est de faire que ces loyers soient abordables au plus grand nombre, tout simplement. Et je rappelle que les LLA sont rentables.

**M. Samuel de Vargas (soc.)** : – En guise de réaction. Alors, monsieur Conscience, vous dites, en somme, que le but, c'est effectivement qu'il n'y ait pas de restriction d'accès à certains de ces logements. Dans ce cas-là, vous-même, vous vous assumez le fait que des personnes avec des revenus très confortables puissent s'installer dans des logements à des prix artificiellement bas, ou en tout cas des prix qui ne correspondent pas aux moyens qu'ils pourraient mettre dans leur logement. C'est aussi cela qu'il faut prendre en considération. A partir du moment où il y a la possibilité pour certaines personnes de payer davantage proportionnellement par rapport à leur revenu, à partir du moment où ces personnes peuvent accorder une plus grande partie de leurs revenus au logement, il paraît aussi logique de les mettre à contribution.

Pour ce qui est des éventuelles problématiques rencontrées par rapport aux loyers abusifs, alors, madame Khemissa, je pense qu'il y a quand même une distinction à faire entre la politique menée par la Ville en matière de logements et celle menée par certains propriétaires privés. Et je dis bien certains propriétaires privés, comme ça la droite ne m'accusera pas de mettre tout le monde dans le même panier. C'est qu'on peut espérer que la Ville, justement, n'applique pas de loyers abusifs. Et c'est en cela que je dis qu'il y a une différence importante à faire entre des logements à loyers libres et des logements à loyers excessifs. La Ville, avec les organes de contrôle qu'elle a, soit à l'interne ou au sein de l'administration, mais aussi nous, le pouvoir qu'on a, on a ce rôle de contrôler que la Ville propose des loyers qui respectent le cadre légal et ne soit pas excessifs. Le cas échéance, si on est interpellé par des situations qui sont problématiques, et bien on le relève et on le soulignera. Donc je pense qu'il faut vraiment faire la distinction entre loyer libre et loyer excessif, parce que ce n'est pas du tout la même chose.

La Ville n'a pas à pratiquer évidemment de loyer excessif, et si elle le fait, il faut qu'elle l'arrête. Mais je suis sûr que Mme la municipale pourra nous conforter dans l'idée que ce n'est pas le cas. S'il y a des situations précises, il faut en parler, mais il ne faut pas en tirer une généralité de là. C'est plutôt le contraire, c'est des loyers libres, mais à des tarifs convenables.

Enfin, madame Khemissa, vous parlez aussi des politiques sociales que la Ville mène et doit poursuivre. Ça évidemment, on l'encourage, mais pour le faire il ne faut pas oublier qu'il y a besoin de ressources financières. A partir du moment où on peut dégager certains revenus, parce que

certaines personnes peuvent aussi payer plus pour leur logement, ça me paraît aussi logique de les mettre à contribution pour, justement, développer des prestations auprès de personnes qui n'auraient pas forcément les moyens. Voilà pour ce qui est des réponses.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – D'abord, un petit élément d'information pour qu'on sache de quoi on parle, et je le dis aussi à l'attention de M. Conscience. Les logements à loyer modéré sont codifiés par la loi. Maintenant, depuis que la L3PL a été votée, c'est 250 francs le mètre carré pour un trois-pièces, 70 mètres carrés. Les surfaces sont aussi codifiées : c'est 1458 francs par mois. Si on applique les deux suppléments possibles pour des logements énergétiques, puis un autre supplément qui est aussi possible, on arrive à 1600 francs par mois, pas 2000. Je pense que c'est utile de le rappeler.

Pas non plus qu'on se raconte des bêtises sur les logements à loyer modéré, parce que sinon, alors à quoi bon le faire si on raconte dans ce Conseil qu'il n'y a pas de plafond ? Un trois pièces et demie ou un trois pièces, il doit faire entre 66 et 76 mètres carrés, ou 60 et 77, selon les règles du logement à loyer modéré. Donc, si on en faisait 100%, on s'inscrirait dans le cadre légal et on devrait respecter ces niveaux de loyer. Respectivement, les investisseurs qui construisent des projets, qui réalisent des projets sur les parcelles de la Ville, devraient s'inscrire dans ces niveaux de loyer là. Je pense que c'est important de le dire.

Et puis, il y a ensuite le logement à loyer abordable et le logement à loyer modéré. Donc les anciens subventionnés, eux, c'est entre 20% et 30% de moins que ces niveaux-là. Il y a une subvention de la Ville et du Canton qui est octroyé, qui était traditionnellement, historiquement, de 15%. Le Canton a changé les règles, elle est maintenant plus régulièrement de 12,5% ou 10% par collectivité, ce qui fait que ces loyers subventionnés, donc les logements à loyer modéré, sont encore 20% à 30% inférieurs au niveau que j'ai ici indiqué. Il s'agit bien entendu de plafond. Je pense que c'est utile de préciser cela.

En termes de cohérence aussi, rappeler que tous les groupes politiques, des plus à gauche aux plus à droite de ce Conseil, ont voté il n'y a pas si longtemps dans ce Conseil communal, à un moment où la crise du logement était d'ailleurs plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui, où le taux de pénurie de logements était plus faible qu'il ne l'est aujourd'hui, le préavis sur les Plaines-du-Loup, où la politique des trois tiers a été votée par l'ensemble du Conseil communal – je pense que c'est utile de le rappeler – y compris par celles et ceux qui portent ce postulat aujourd'hui, ont admis cette politique des trois tiers.

Après, j'aimerais ici rappeler la politique de la Ville en matière de logement. En réalité, et là, j'aimerais rassurer M. Conscience, nous construisons, sur les parcelles que nous avons isolées, en règle générale, c'est presque toujours la règle de la ville, 100% de logements à loyers modérés. C'est ce que nous pratiquons depuis extrêmement longtemps et c'est ce que nous allons continuer à faire dès que nous avons des parcelles isolées. La question s'est posée différemment pour les Plaines-du-Loup où nous construisons un quartier entier. Elle se pose parfois aussi différemment, il faut le dire, sur les quartiers aujourd'hui habités, qui sont des anciens quartiers, des ensembles homogènes de logements subventionnés, où c'est les habitants eux-mêmes, les collectifs de quartiers, et parfois aussi des conseillers communaux de gauche dans ce Conseil, qui nous disent amener de la mixité, amener un peu de loyer libre ou de propriété par étage, parce qu'on en a aussi besoin pour dynamiser le quartier, pour amener de la mixité sociale dans un quartier lausannois. Donc il y a aussi des situations particulières. De ce point de vue là, l'intervention de M. Beaud, je pense, n'était pas mauvaise, de dire, pourquoi pas ce postulat, mais il devra être appliqué avec parcimonie.

Il y a d'autres projets qu'on n'aurait pas pu réaliser si on n'avait pas introduit un peu de propriété par étage ou de logements marché libre. Le quartier des Fiches, par exemple, monsieur Conscience, qui est un quartier dans lequel nous avons fait énormément de logements à loyer modéré et de logements à loyer abordable, nous avons payé le terrain beaucoup trop cher à l'époque. Jamais un propriétaire privé n'aurait pu valoriser ces terrains au prix auquel on les a achetés si on n'avait pas pu faire une opération où la propriété par étage, où les logements à marché libre, mais surtout la propriété par étage que nous avons développée sur ces parcelles n'avaient pas permis précisément d'abaisser le prix moyen du sol pour être réinjecté, finalement, dans l'opération et permettre de réaliser des logements à des loyers moins chers. Donc on a aussi besoin, parfois, de mixité pour réaliser certaines opérations immobilières. Et je pense qu'on doit quand même bien différencier



aujourd'hui à la fois les quartiers, à la fois la réalité des différentes opérations, je l'ai évoqué, et puis admettre aussi, quand nous faisons, en tout cas, c'est ce que continuera à vous proposer la Municipalité, qu'en réalisant de grands ensembles, nous avons aujourd'hui un besoin de mixité sociale. Il est fondamental et il est aussi garant de bons équilibres sociaux dans les quartiers sur le long terme.

Je crois qu'on en est heureusement revenus, des politiques qui ont été poursuivies dans beaucoup de villes en Europe, alors un peu moins en Suisse, parce qu'on a de moins grands ensembles bâtis, mais on a créé des ghettos urbains, on a sectorisé la ville par population, mis les pauvres d'un côté, mis les riches de l'autre. On doit défendre une ville qui se développe dans un esprit de mixité sociale, et c'est, je crois, le sens aujourd'hui d'une politique des trois tiers qui est appliquée dans les nouveaux quartiers. Mais encore une fois, je vous rejoins, et de ce point de vue là, votre postulat ne changera rien, à la pratique actuelle de la Ville. Quand nous avons des parcelles isolées, quand nous pouvons réaliser des opérations qui sont rares dans les quartiers existants, eh bien, nous réalisons 100% de logements à loyers modérés, soit des logements à loyers abordables, soit des logements à loyers modérés, c'est-à-dire soit des logements contrôlés selon le régime de la loi, soit des logements qui, en plus, bénéficient de subventions publiques et sont, du coup, sous condition de ressources.

Voilà, vous ferez ce que vous voulez de ce postulat, mais encore une fois, il me paraît important de rappeler la pratique de la Ville et quand même de bien comprendre l'intérêt qu'il y a à avoir une approche différenciée du territoire quand on fait de nouveaux quartiers, sur certaines opérations spécifiques qui ne seraient pas possibles si on ne mettait pas un petit peu de propriété par étage pour équilibrer l'opération, et puis d'une politique constante de la Ville sur des parcelles isolées, où nous avons la chance, effectivement, de pouvoir rééquilibrer un peu le marché immobilier.

**Mme Nawel Khemissa (EàG) :** – Je n'ai pas retenu tous les chiffres que vous avez dits, monsieur Junod. C'est de nouveau une réaction à chaud, mais j'entends 1400 francs pour un trois-pièces et demi, 1600 francs. Apparemment, c'est une loi cantonale. Là, je viens de demander à droite et à gauche de moi-même quelle était cette loi qui régit ces loyers. Je me pose la question, du coup, je la lance un peu en l'air, mais je vous ai déjà parlé de mon loyer la dernière fois que je suis venue. Je paie 1400 francs, charges comprises, pour un quatre pièces avec un petit jardin, et ce n'est pas un loyer modéré ni un subventionné, c'est moi qui ai fait baisser ce loyer toute seule.

Et puis, du coup, pour moi, le système des subventions, déjà, sera à jamais, et je crois pour tout le Parti ouvrier populaire aussi, le groupe Ensemble à Gauche aussi, je pense qu'on est tous d'accord sur le fait que les subventions, ce ne sera jamais des solutions. Mais non, ce ne sera jamais des solutions. Que tout le monde paye pour subventionner des choses qui devraient juste être à des prix justes. Ça veut dire qu'un quatre pièces à Lausanne avec un petit jardin, ça ne devrait pas coûter plus que 1400 francs, que ce soit par des privés, par la Ville, par je ne sais pas qui. Les loyers, ils devraient être justes. Du coup, quand vous subventionnez, quand vous modérez, c'est la collectivité qui paye ça.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Sur les montants des LLA, monsieur le syndic, je plaide coupable. Vous avez raison, en relisant mes notes, j'avais écrit trois pièces et demie, quatre pièces pour 2000 francs. Mais bon, vous me pardonnerez, vu que vous-même, vous avez fourché et vous avez parlé de logements modérés à 1400 francs. Donc voilà, on a chacun nos imprécisions.

Mais le fait elle-même, ça vous reconnaitrez, il y a plein de gens qui sont inéligibles aux subventionnés et qui ne peuvent pas se payer ces loyers. C'est ça la réalité. Et ce qui concerne des milliers de Lausannois c'est cette situation-là. C'est la situation où vous êtes soit obligé d'accepter des logements qui ne sont pas adaptés du tout à vos besoins et à ceux de votre famille, soit tout simplement vous ne pouvez pas vous permettre de vous loger dans ces conditions à Lausanne. Donc déjà les LLA sont prohibitifs pour des personnes qui ne sont pas éligibles aux subventionnés. Ça, c'est cette réalité, d'où l'idée de renforcer au moins ces LLA pour limiter la part de logements laissés au libre prix du marché.

Je reviens sur ce que disait M. de Vargas tout à l'heure. Que des personnes à revenus plus élevés puissent accéder aux LLA, mais c'est déjà le cas. Donc notre postulat ne change rien à cette réalité, on ne demande pas que plus de riches accèdent à des logements à loyer abordable, on demande simplement que ce que possède la Ville soit rendu le plus abordable possible pour les Lausannoises et les Lausannois de revenus moyens.

Appliquer ce postulat avec une certaine parcimonie, comme l'a dit M. le syndic reprenant les propos de notre collègue Valéry Beaud, je n'ai aucune opposition à ce principe. Vous savez très bien que les postulats et leurs conclusions ne sont pas contraignants. Donc c'est un message et un signal qu'on donnerait ce soir quant au fait que nous estimons qu'il serait de bon ton de renforcer cette part de LLA, de renforcer la part de logements subventionnés par rapport aux logements laissés en loyer libre. Nous serions pour qu'ils disparaissent totalement, mais vous savez très bien qu'en votant ce postulat, vous n'enchaînez pas les mains de la Municipalité quant au fait qu'elle puisse continuer à en distribuer quelques-uns en loyer libre.

Donc, au fond, moi, ce que je comprends, c'est que l'éléphant dans la pièce ce soir, le plus grand groupe de cet hémicycle, refuse l'idée même qu'un autre groupe, qu'une autre majorité de ce Conseil vienne lui dire qu'il serait peut-être bien qu'on mette un coup d'accélérateur en matière d'accessibilité au logement à Lausanne, alors même que c'est l'une des crises les plus structurelles et les plus endémiques, l'accessibilité du logement que nous vivons à Lausanne. Et je suis très déçu, chers collègues, qu'on s'apprête à voir un refus de ce postulat juste parce que ça vous fait mal d'aller, une fois, à l'encontre de votre majorité municipale.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Juste pour Mme Khemissa, il faut quand même se souvenir que les logements subventionnés, donc les logements à loyer modéré, dont vous demandez d'ailleurs aujourd'hui qu'ils soient plus nombreux, c'est la grande conquête de la gauche, oui, du Parti socialiste, de votre parti et des syndicats. Historiquement, c'est la grande conquête. La droite a toujours défendu une aide individuelle au logement, qu'on subventionne les promoteurs immobiliers, et nous avons justement réussi à obtenir depuis très longtemps, un principe d'aide à la pierre, des subventions qui sont octroyées à la construction, et qui permettent d'abaisser les loyers. Je pense que c'est important de le rappeler. C'est ce que demande votre postulat ce soir, c'est qu'on puisse en réaliser plus en Ville de Lausanne.

Un petit mot, monsieur Conscience, si on l'applique avec parcimonie, ce postulat ne changera absolument rien dans la pratique de la Ville. De ce point de vue là, M. de Vargas a autant raison que vous ce soir. Il n'y aura aucun impact sur la politique du logement. La réalité aujourd'hui, c'est que la Ville valorise tous les terrains qu'elle peut valoriser. Encore une fois, quand nous réalisons les opérations individuelles, nous faisons 100% aujourd'hui de logements à loyer modéré ou à loyer abordable, 100%, comme le demande votre postulat, donc vous ne changerez absolument rien dans la pratique. Pour les Plaines-du-Loup, vous avez vous-même admis, votre groupe politique, une politique des trois tiers, et nous l'avons fondée, et je pense que ça, c'est un élément important, nous l'avons fondé sur une réalité statistique, qui était de dire, on construit les Plaines-du-Loup, donc on va réaliser 3500 nouveaux logements dans cette ville, l'enjeu, ce serait que l'ensemble de la population lausannoise puisse se loger dans ces quartiers si, aujourd'hui, on voulait rendre ces logements accessibles à la population, qu'on puisse avoir un échantillon représentatif de la population lausannoise aux Plaines-du-Loup. C'est ce qui avait convaincu le Conseil communal de voter cette politique des trois tiers à l'unanimité.

En fait, cette proportion-là, aujourd'hui, si on veut avoir des loyers qui soient abordables pour les gens, selon leur type de revenus, on a besoin environ d'un tiers de logements à loyer modéré, d'un tiers de logements abordables, et il y a un tiers de la population, effectivement, qui peut accéder à la propriété par étages ou à des logements du marché libre. Donc ça permettait, si vous voulez, de répondre à cette équation-là et de dire qu'on doit pouvoir permettre aux Lausannoises et Lausannois, quand on construit de nouveaux quartiers, de pouvoir continuer à y vivre. Et c'était ce postulat-là qui avait conduit à cette politique des trois tiers.

**M. Mountazar Jaffar (soc.) :** – Alors, je n'en'ai pas suivi tout le débat, je suis venu un peu en retard, mais, au vu de ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant, j'aimerais juste ajouter deux éléments de contexte pour un peu mieux comprendre notre position de ce soir.

La première chose, c'est que, dans toutes les villes suisses, et ailleurs, la plupart des logements sur le marché sont détenus par des acteurs privés, des acteurs institutionnels. C'est eux qui font la ville, c'est eux qui la détiennent. Dans ce qui reste, effectivement, la ville fait ce qu'elle peut. La deuxième chose, c'est un chiffre très important à avoir en tête, c'est que Lausanne, dans le territoire communal – alors la Municipalité me corrigera si je me trompe – 10% de tous les logements sont des logements subventionnés, donc des LLM ça fait à peu près 8000 logements. C'est là le chiffre le plus élevé de toutes les grandes villes suisses. C'est quelque chose qui ne revient pas assez

souvent. En comparaison de Zurich, qu'on cite parfois un peu trop souvent en tant que modèle pour la politique du logement, c'est 2%. Donc, dans des villes comme Zurich, où effectivement, il y a 25% de logements d'utilité publique, mais, dans ces 25%, il y a 23% de logements coopératifs, qui ne sont pas du tout accessibles à tout le monde, il y a toute une série de contraintes liées à l'accès à ces logements, et bien seulement 2% des logements sont subventionnés. Ça fait en termes absolus moins de logements que ce qui existe à Lausanne.

Donc il faut peut-être prendre un peu de recul et se rappeler que depuis que la majorité de gauche existe dans cette ville, elle a fait un excellent boulot qui nous permet aujourd'hui d'avoir 10% de logements subventionnés. Genève c'est 5%. Effectivement, comme le syndic l'a très bien dit, je pense qu'il faut vraiment comprendre que, sur les parcelles isolées, c'est que du subventionné qui est construit. Ce n'est pas du tout le cas partout, c'est un choix, c'est une volonté politique dont il faut avoir conscience. Et effectivement, dans les ensembles de quartiers, comme la Bourdonnette, si je pouvais remonter le temps, moi, personnellement, si j'étais à la Municipalité, je ne construirais pas 100% de subventionnés. Pour mes collègues de la gauche radicale, il suffit d'aller dans ces quartiers et de voir un peu quelles sont les demandes des habitants. En termes de justice sociale, il y a des éléments assez problématiques dans la construction d'ensembles de quartiers qui seraient 100% subventionnés.

Je vous rappelle encore ce dernier 10% de logements subventionnés, avoir un peu ce recul et être fier quand même de cette ville, qui est en fait très accessible pour le logement, contrairement à des villes comme Zurich et Genève, les personnes à bas revenus ont des moyens d'habiter dans cette ville, et largement plus que dans d'autres.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Pour répondre directement à mon préopinant, certains éléments avaient, en effet, cher collègue, déjà été posés dans la discussion, notamment les chiffres que vous avez amenés avant que vous nous rejoigniez, mais, en fait, le seul argument que vous avancez, de fond, derrière vos chiffres, qui avaient déjà été posés dans le débat, c'est de dire, mais regardez, c'est pire ailleurs. Bon, bah, dont acte, merci, monsieur Jaffar, mais ce n'est pas comme ça qu'on mène des politiques de progrès social, c'est pas en cherchant des contre-exemples d'endroits où ça se passe moins bien, où la situation est plus détériorée, où les politiques publiques sont moins bonnes qu'à Lausanne. On n'est pas en train de faire un réquisitoire en attaquant toute la politique de logement de la Ville. Faire des politiques de progrès social c'est justement chercher à améliorer les situations. Comment on fait pour faire encore mieux, si vous souhaitez que je le dise sur ce ton-là.

Mais enfin, ce qu'on propose c'est simplement de rendre le logement plus accessible. Franchement, votre conclusion, bien sûr, quand on réfléchit en termes statistiques et en termes relatifs, vous en arrivez à conclure que le logement à Lausanne est accessible. Bon, en termes relatifs, oui, alors je veux bien vous rejoindre sur le fait que c'est pire à Genève et c'est pire à Zurich, d'accord. Mais enfin, le taux de vacance du logement à Lausanne et le montant des loyers à Lausanne fait quand même qu'une immense quantité, voire une majorité de Lausannoises et de Lausannois, ont de très grandes difficultés pour trouver des logements accessibles et qui répondent à leurs besoins. Donc quel rôle joue la Ville, quel rôle supplémentaire, si vous préférez, joue la Ville pour rendre ces logements plus accessibles ? Ce que vous dites en substance, c'est qu'elle fait tout très bien. Bon, ben ce n'est pas ce que nous pensons, on pense qu'il y aurait des choses à faire mieux et en plus.

**Mme Nawel Khemissa (EàG) :** – Justement, à la Bourdonnette, il n'y a que des subventionnés. En tout cas, personnellement, j'ai accompagné plusieurs familles. Justement, l'idée des trois tiers dans ce quartier aurait été parfaite. Donc, je crois, si j'ai bien compris le postulat qu'avait déposé ma camarade, on aurait pu, du coup, voir apparaître cette règle des trois tiers à la Bourdonnette, soit des familles que j'ai accompagnées dans la recherche de nouveaux logements, alors qu'ils n'avaient pas envie de quitter le quartier, parce qu'ils ne répondaient plus aux conditions d'avoir, par exemple, un quatre pièces subventionné à la Bourdonnette. Ils auraient pu passer en logement abordable. Donc on revient à l'idée qu'au final, au moins, les trois tiers, ce serait bien. Non ?

La discussion est close.

**Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice :** – La commission a refusé la prise en considération de ce postulat avec 6 non, 4 oui et 1 abstention.

**Le Conseil, par 29 oui, 39 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de refuser la prise en considération de ce postulat.**

(insérer délibéré)

## Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Semaine de la culture lausannoise ? »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Oleg Gafner (Les Verts)** : – Je déclare tout d'abord mes intérêts : je suis le fondateur d'une association culturelle à Lausanne, qui organise des concerts de musique classique à but socioculturel à Lausanne, et je suis également un grand consommateur de culture. Ça, c'est à titre d'introduction.

Lausanne est une ville de culture, une ville où la culture est foisonnante. La formule et l'intention ont encore été confirmées notre Conseil très récemment lors du vote du budget. De l'électro au ballet, du théâtre à l'opéra, la qualité et la quantité de l'offre est là. J'en profite pour saluer l'ensemble des actrices et des acteurs, ainsi que le soutien de la Municipalité octroie à ces institutions. En tant que conseiller communal lausannois, je suis fier de ce patrimoine et je me réjouis de pouvoir débattre de comment assurer son accès. Parce que si on peut être fier du patrimoine culturel lausannois, autre est la question de savoir qui des Lausannoises et des Lausannois ont accès à cette offre. Le Service de la culture s'est inquiété de cette question. Je salue d'ailleurs les efforts qui ont été faits, et particulièrement depuis le début de cette législature.

Deux documents sont particulièrement notables à ce propos. Le premier s'intitule « Les publics de la culture à Lausanne ». C'est un rapport, une étude signée par le laboratoire de recherche LACCUS de l'Université de Lausanne. Et le deuxième document s'appelle « Rapport sur l'accessibilité de la culture à Lausanne » et il est signé par l'équipe de la Marmite, qui examine les propositions de l'étude précitée de l'Université Lausanne avec les actrices et acteurs concernés, à savoir les institutions culturelles lausannoises.

Quelques constats sont à souligner. S'il y a deux trois éléments à retenir sur ce postulat, c'est peut-être ces trois ou quatre chiffres. Premier élément intéressant, 57% de la population utilise ne serait-ce qu'une fois dans l'année, le catalogue des institutions. Et cette partie-là, elle est beaucoup plus suisse, elle est beaucoup plus formée. Mais ce qui est plus édifiant, comparaison faite à ces 57%, c'est que la fréquentation mensuelle des institutions subventionnées de la Ville ne concerne que 8% de la population – 8%. Et un autre chiffre à mettre en corrélation avec cet élément là, c'est que 71% de la population a accès à la culture à Lausanne par un événement gratuit. Et non seulement ce pourcentage est massif, mais en plus cette proportion est durable. D'ailleurs, 70% de la population dit vouloir sortir plus, plus consommer de culture à Lausanne, mais le premier frein, c'est pas moi qui l'invente, je sais que je reviens souvent avec des questions de gratuité dans ce Conseil commun, mais le premier frein, une fois n'est pas coutume, c'est le prix, à 37%.

Donc il y a un véritable problème, en tout cas enjeu, de savoir qui a accès à la culture – visiblement peu de personnes – et de savoir aussi, en tout cas de l'avoir en tête quand on discute de ces thématiques, que le prix est vraiment au cœur des préoccupations des personnes qui souhaitent plus avoir accès à ces institutions que nous subventionnons.

Alors la demande du postulat, c'est créer une semaine de la culture. Qu'est-ce que c'est qu'une semaine de la culture ? Eh bien je ne sais pas. C'est d'ailleurs pour ça que je dépose un postulat. Je ne sais pas, et j'ai une pensée assez émue pour M. Klunge, parce que je sais que quand on formule des postulats, soit on se met du côté de l'imprécision d'un postulat pour dire que la Municipalité aura



toute latitude de l'interpréter tel qu'elle le veut, soit on invoque le postulat est suffisamment précis pour qu'on ne fasse pas des plans sur la comète sur les volontés des initiants. Malgré tout, l'intention au moment d'écrire ce postulat, c'est de dire qu'on doit utiliser l'existant.

Aujourd'hui à Lausanne on a un nombre important, vu la taille de la ville, et je pense que c'est quelque chose d'important, c'est vraiment une vraie richesse, un nombre important d'institutions à disposition, mais, visiblement, peu de personnes les utilisent. Alors qu'est-ce qu'on peut faire ? On peut faire plusieurs choses, mais on peut aussi réfléchir à comment est-ce que, le moment d'un instant, par exemple une semaine, d'où le titre du postulat, on donnerait accès à ces institutions pour que les personnes puissent avoir un aperçu, un avant-goût de qu'est-ce que fait cette institution dans laquelle je ne vais pas, principalement pour des raisons financières, et aussi permettre à ces institutions de communiquer sur les aménagements spécifiques qu'ils proposent.

En l'occurrence, j'anticipe quelques arguments, parce que je sais que, malgré les apparences, vous verrez que la position de la gauche lausannoise sur ladite proposition n'est pas totalement unanime pour une fois. Le principal argument qui va a priori venir, mais je ne suis pas médium, mais je me réfère au rapport de commission, c'est que ce genre de proposition doit venir du terrain, non des autorités politiques. Mais là je tiens à souligner ce que j'ai évoqué plus avant sur la formule relativement large sur cette semaine de la culture : tout est à imaginer ; la durée, la fréquence et d'ailleurs je note dans le rapport de commission que certains projets ponctuels de gratuité, d'événements institutionnels ont été organisés par le passé. Il y a huit ans le ballet Béjart présentait un peu un équivalent très localisé de cette idée. L'expérience a été un véritable succès, sans pourtant avoir été répétée. Comme quoi il y a besoin d'une impulsion politique qui pourrait être la nôtre ce soir.

Je disais que peu de choses étaient déterminées dans le postulat, donc du coup la latitude de la Municipalité est importante. Ça concerne, je l'ai déjà dit, la durée et la fréquence, mais ça concerne aussi le nombre d'acteurs à impliquer dans dite organisation, la communication, la question de la programmation. Je sais que ça fait partie des points d'attention et je partage cette préoccupation, ce n'est pas à la Municipalité de dire ce qui doit être gratuit et quand, ni ce qui doit être programmé. Par contre on peut dire que la Municipalité met le cadre à disposition pour que, le temps d'une semaine, ce qui est d'ordinaire prévu durant la même semaine dans toutes les institutions lausannoises puisse être accessible librement. Donc la seule demande faite ce soir, finalement, c'est de faire profiter de l'offre existante.

Et j'insiste parce que sur les questions d'économicité finalement c'était aussi un souci que j'avais au moment de rédiger le postulat. On peut faire beaucoup de choses, on peut réduire les prix, on peut faire des campagnes de communication, mais on peut faire aussi moins cher, à savoir utiliser, valoriser ce qui existe, en faisant un truc extrêmement ciblé une fois par année, en reprenant finalement un peu le concept qui est celui d'une porte ouverte dans une école de musique pour chercher de nouvelles personnes et les motiver à venir se former à la musique, ou la Nuit des musées, qui est à prix extrêmement réduit, donne, le temps d'un instant, et on se souvient qu'une fois par année, dit événement existe. On sait qu'on aura accès, qu'on aime ou pas, on va voir un peu ce que c'est, si ça nous plaît on va regarder deux événements, si on est transi par tout ce qu'on voit, on passe la nuit à passer notre temps dans les musées. Finalement c'est un peu le même automatisme, la même recherche de récurrence que je cherche à proposer à vos votes ce soir.

Un dernier élément et j'anticipe là encore un argument, ce que je souhaite aussi de la part de la Municipalité si le postulat lui est renvoyé, c'est qu'elle puisse consulter les acteurs de la culture sur la proposition. Si vous vous référez au rapport de commission, on nous dit déjà que la proposition serait refusée, mais moi je n'ai aucune garantie de ce choix. Rien ne permet aujourd'hui de préempter que dites mesures seraient refusées par un large nombre de personnes. Donc voilà, je pense qu'il y a suffisamment de constats sur l'importance d'agir sur l'accessibilité de la culture à Lausanne pour renvoyer un postulat, quitte à ce que la Municipalité nous réponde « on a consulté, et, finalement, ce n'est une bonne idée pour personne si ce n'est vous, monsieur Gafner ». Ça, je serais capable de l'entendre. En revanche, la Municipalité pourrait revenir avec d'autres contre-propositions et je m'attendrais vraiment avec grand plaisir à pouvoir les lire.

Un autre élément peut-être aussi, c'est de mettre en lien les différents acteurs de la culture. C'est un exercice périlleux, je le sais, mais aussi beaucoup de grandes institutions qui bénéficient d'un large réseau, qui défendent leur bout de gras, et c'est normal, mais aussi d'autres petits acteurs qui



pourraient bénéficier d'une telle mise en commun pour tisser, rentrer un petit peu plus dans le maillage et participer. Enfin, voilà, je ne dirai pas beaucoup plus, mais on peut envisager le projet sous la forme d'un projet pilote sans l'ancrer dans le marbre. Aussi souligner que la proposition de gratuité puisqu'elle vise que ce qui existe déjà, le coût de la mise en place concerne, et je termine là-dessus, uniquement les coûts de billetterie qui ne rentreraient pas pour les institutions sur une semaine, pas plus. Donc ce n'est pas une mesure non plus à des mille et des cents. Je vous conseille de suivre l'avis de la commission et de voter le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – Comme vous venez de l'entendre, le postulat demande à la Ville de Lausanne d'organiser une semaine de manifestations culturelles gratuites pour favoriser l'accès aux spectacles. Or, nous constatons que beaucoup déjà d'événements culturels sont gratuits et il existe une offre privilégiée très large proposée aux jeunes. De plus, comme vous l'avez déjà dit aussi, monsieur Gafner, dans les contre-arguments, organiser une telle semaine suppose d'imposer un programme et, par là, de s'immiscer dans le pilotage des institutions en imposant des contraintes de programmation. Ainsi, une nouvelle structure devrait être mise en place pour organiser cet événement, et donc engendrerait des frais supplémentaires.

Le PLR est sensible à la démocratisation et à l'accès aux manifestations culturelles, mais sous d'autres formes que d'instaurer une semaine culturelle gratuite, d'autant plus que le public des institutions culturelles lausannoises n'est pas seulement lausannois. Au vu de ces éléments, le PLR refusera la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même.

**Mme Sarah Neumann (soc.) :** – Vu que ça se fait, ce soir, je déclare mes intérêts dans le domaine culturel : je suis secrétaire générale de la Manufacture, qui forme les artistes de la scène, et je défends à ce titre leurs intérêts à leur entrée dans le métier. Je préside aussi Reso, le réseau national des lieux qui programme de la danse. Enfin, j'ai œuvré dans différentes institutions et associations culturelles de tailles diverses, à Lausanne et ailleurs. Je crois donc défendre les intérêts du secteur, tout en ayant ce soir un avis distinct du postulant, vous l'aurez compris, à son introduction.

La grande majorité des acteurs de l'offre culturelle, qu'il s'agisse d'institutions, de petites structures, d'associations, est convaincue de la nécessité de diversifier les publics, comme on dit, et œuvre dans ce sens. Les démarches communes à des acteurs qui peuvent s'inscrire dans un projet commun se sont multipliées au fil des dernières décennies : Nuit des musées, festivals des Urbaines, Fête de la danse, musées gratuits un samedi par mois, ou plutôt musées offerts, car, non, rien n'est gratuit. Nous allons d'ailleurs en reparler tout à l'heure de ces musées et envisager une extension de cette offre dans le cadre des musées lausannois.

Les acteurs culturels, donc, n'ont pas attendu un postulat au Conseil communal pour s'interroger sur l'accessibilité et la promotion culturelle. Mais la demande ici, telle que formulée, car oui, il y a une demande formulée, même si ce soir, M. Gafner la nuance à l'oral, la demande, telle que formulée amènerait une énorme complexité dans les faits, car elle inclut une trop grande diversité d'acteurs pour être réalisable, voire même réaliste. C'est pour cela que je la qualifie de fausse bonne idée.

Selon moi, la médiation est une démarche qui doit se penser de manière plus approfondie et régulière qu'en offrant des billets partout à Lausanne pendant la semaine 33. Parce que la véritable barrière à la fréquentation de nos lieux culturels, ce n'est de loin pas le prix d'entrée, même si c'est un facteur. Si la question du prix est un obstacle pour 37%, elle ne l'est pas pour 63%. Il serait donc plus important de réfléchir à l'accessibilité à la culture pour les classes les plus défavorisées et pas d'offrir la gratuité de tout à tous et toutes.

Mon inquiétude face à cette proposition de mon collègue, ardent défenseur de la culture, c'est qu'on amène un nouveau dispositif d'envergure, qui sera très difficile à tenir au vu des contraintes propres à chaque métier, à chaque structure active à Lausanne, à leur diversité de modes de fonctionnement, de modes de financement, de modes de programmation. Ça impliquerait d'immenses enjeux de coordination et, à nouveau, on allouera probablement des moyens ainsi à de la communication et à de la gestion de projets plutôt qu'à la production et la diffusion artistique en elle-même. Et ça, pour moi, c'est aussi un problème. Dans le soutien à la culture, ce qu'on veut, c'est moins de mousse et plus de bière, pour reprendre une expression d'Yvette Yaggi.

Enfin, d'offrir l'entrée poserait des conditions qui sont difficiles à respecter au même niveau par des institutions fortement subventionnées, comme les quatre grands, ou par des associations très

fragiles, qui ne touche qu'un montant très ponctuel, voire même, et c'est demandé dans le postulat, car à nouveau, il est écrit, des personnes qui ont un statut d'indépendant, à qui on demande la gratuité. Ce postulat les engage tous dans le projet. Même si, aujourd'hui, sentant son texte fragilisé par ma prise de position, qu'il connaissait, c'est un postulat sur une semaine de la culture gratuite qui ne parle plus forcément d'une semaine, qui ne parle plus forcément de gratuité et qui ne parle même plus forcément de tous les acteurs culturels. Alors peut-être à ce moment-là, je vous invite à le reprendre, monsieur Gafner, votre texte, mais, en l'état, il ne me semble pas soutenable. C'est pour ça que, dans sa majorité, je pense qu'on aura un vote peut-être zébré, mais dans sa majorité, le groupe socialiste ne le soutiendra pas, parce que les modalités d'organisation et de financement qui sont réservées, elles ne sont pas anecdotiques, dans un champ professionnel, où je le rappelle, on demande toujours plus pour quasiment la même chose.

Je relève aussi que, dans aucun autre domaine, personne ne suggère jamais une semaine de gratuité générale. Pourquoi toujours les actrices culturelles ? Pourquoi toujours les artistes qui devraient revoir leurs conditions d'exercice au plus bas ? Parce que, sans doute, c'est à elles et eux aussi que l'effort d'économie sera demandé le jour où il faudra vraiment la mettre en œuvre, cette semaine de gratuité.

**Mme Isabelle Bonillo (EàG) :** – Je suis en partie tentée, parce que, bien entendu que, tout ce qui peut être incitatif pour la culture, le groupe Ensemble à Gauche le soutient. Je suis aussi intéressée par ce que dit Mme Sarah Neumann concernant la gratuité, parce que c'est vrai que la gratuité, on la demande toujours aux mêmes et souvent aux acteurs culturels. Maintenant, si on veut que tout le monde puisse y aller, il faut que, pour certains, ce soit gratuit, autrement, certaines personnes n'iront pas et c'est important qu'elles puissent y aller.

Maintenant, quelle que soit la gratuité, pas la gratuité, recréer du lien, je trouve ça super intéressant et tout ça, moins de mousse, plus de bière, quoi qu'il arrive, il faut, et je rappelle, je déclare mes intérêts, je vis depuis quarante ans du théâtre, à coup de contrats de deux mois en deux mois, donc vous imaginez ce que ça donne sur quarante ans. Voilà, donc on est assez fatigués. De toute façon, gratuité ou pas gratuité, nous espérons juste que les cachets des artistes qui feront cette semaine de la culture lausannoise seront en bonne place dans le budget, d'autant plus que, je le rappelle, une étude mandatée par la CDAC, donc la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles, montrait au moment du Covid que le secteur culturel était le troisième secteur le plus précaire en Suisse et que, depuis le Covid, la situation est toujours difficile pour ce secteur. Donc, voilà, c'est très bien de faire de la culture. Il faut aussi que les gens qui la font puissent en vivre, et un peu mieux que maintenant.

**Mme Virginie Cavalli (V'L) :** – Je porte la parole de M. Vincent Vouillamoz, qui est absent ce soir, mais il a écrit quelques mots sur Agir que je vais vous lire.

Les Vert'libéraux remercient le postulant pour sa proposition et se réjouissent de la soutenir. J'ai d'ailleurs moi-même cosigné ce postulat. Nous relevons que le postulat s'appliquerait à des institutions existantes et que la gratuité permettrait justement d'élargir l'audience. Donc il s'agirait vraiment d'avoir quelque chose qui rend la culture plus accessible à Lausanne et je pense que, vu les chiffres que le postulant a évoqués, c'est vraiment réjouissant puisqu'effectivement, si la collectivité publique investit beaucoup dans la culture, autant qu'elle bénéficie un maximum à celles et ceux qui la financent. Voilà pour la position des Vert'libéraux. Nous soutiendrons sans réserve la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Patizia Mori (UDC) :** – Nous, on se demande plutôt s'il y a réellement une demande ou un quelconque besoin pour organiser une telle semaine. Comme cela a été souligné en commission, un événement comparable a déjà eu lieu lors des JOJ et on a pu remarquer que le coût a été plutôt élevé et l'organisation assez complexe.

Donner la parole aux artistes locaux, c'est très bien, mais on voit mal comment mettre ça en place de façon officielle pour tous les artistes, et surtout de manière gratuite. Le postulat ne dit rien au sujet du financement d'un tel projet. Faudra-t-il recourir à des sponsors, ou c'est le contribuable qui passe à la caisse, comme d'habitude ? Quant à ceux qui ont peu de moyens pour se rendre à des événements culturels, pour nous, ce serait mieux de cibler ces personnes en leur exposant les rabais ou les offres auxquelles ils auraient droit.

En outre, on a déjà beaucoup de festivals, non seulement dans notre ville, mais dans toute la région, où nos artistes pourraient être davantage encouragés à s'y produire. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser ce postulat.

**M. Oleg Gafner (Les Verts) :** – Je me permets juste de réagir sur quelques propos. Madame Aubert, je regrette, je ne souhaite rien imposer en termes de programmation. J'ai justement anticipé l'argument pour préciser que mon but, c'est de rendre gratuit une semaine de programmation telle qu'elle a été programmée dans les saisons des acteurs. Le but n'est pas de leur imposer.

Pour ce qui est de deux ou trois éléments, madame Neumann, sur la mesure du PS sur les musées gratuits, que probablement nous soutiendrons dans l'extrême majorité aussi, je tiens quand même à faire un lien avec les deux études que je mentionnais juste avant, parce que la question de la gratuité généralisée aux assises de la culture, à l'Arsenic, en 2020, était décriée par les acteurs culturels comme n'étant pas nécessaire et n'étant pas une mesure intéressante pour l'accessibilité des publics. Vous évoquiez qu'il fallait plutôt travailler sur ces 37%, travailler sur la gratuité ciblée, puis, juste après, paragraphe d'après, on nous explique que la gratuité ciblée c'est bien, mais c'est bureaucratiquement extrêmement lourd quand vous êtes une petite association, et que ça coûte aussi. Donc, finalement, je comprends votre posture, mais je comprends aussi l'idée, qui est la mienne en l'occurrence, d'essayer de trouver un compromis entre ces deux aspects, le trop cher du subventionnement bureaucratique, ciblé et la mesure parapluie, toute l'année, sans regard à la capacité contributive de la personne qui consomme, si ce terme est adapté.

Sur la question de la complexité de l'événement, je ne la nie pas. C'est d'ailleurs pour ça que je trouve qu'elle mérite à tout le moins d'être examinée par le Service de la culture. Je pense qu'il y a suffisamment de fond, de constats qui nous permettent de postuler, c'est d'ailleurs ce que je fais, qu'on peut aller dans ce sens-là. Maintenant, la Municipalité peut nous expliquer par A+B que c'est compliqué pour X ou Y raisons, mais moi, actuellement, à part les deux documents sur lesquels le Service de la culture s'appuie d'ailleurs pour déployer des mesures qui sont sorties par ailleurs après le dépôt du postulat, je tiens à le préciser, d'expliquer que c'est suffisant, et puis qu'ils attendent peut-être le résultat, mais c'est vraiment du niveau de la présupposition.

Sur le fait que la gratuité n'est demandée qu'aux cultureux, pour parler très français, je suis très constant sur la gratuité. J'ai demandé sur les tl, sur les tests TST, donc au Conseil communal je crois que moi je peux faire beaucoup de choses, mais me reprocher de ne demander la gratuité qu'à la culture, c'est faux. Enfin, je tiens quand même à préciser que si mon postulat est si vague, je n'ai pas non plus dit que la gratuité devait devenir proactivement des acteurs culturels et par leur salaire. En ça j'aimerais rassurer Mme Bonillo, si j'ai fait un postulat et que je n'ai pas plutôt pris mon mail pour écrire à des collègues du milieu culturel pour dire « venez, faisons une association, on se serre la ceinture, on coupe tous nos mandats, tous nos salaires sur un mois et on assure nous même une semaine de la culture », c'est là que je m'inquièterais, comme vous, du fait qu'encore une fois, ce sont les salaires et les personnes du milieu culturel qui font ces efforts. J'aimerais que la Ville, proactivement, mette en place la structure et assume, elle, les coûts par du sponsoring, si elle arrive à motiver des partenaires, pourquoi pas, ou par des deniers publics, parce que je postule que qui paye autant peut aussi demander que l'accès soit garanti. Enfin, voilà, il y a beaucoup de choses à faire, mais, en tout cas, rien dans le postulat ne dit que les coûts doivent venir des salaires ni que la Municipalité ne doit pas mettre la main à la poche pour mettre en place la mesure.

**Mme Séverine Graff (soc.) :** – Mais moi, je vous comprends, monsieur Gafner, c'est une belle idée que vous lancez là, ce soir. C'est une belle idée, vous proposez à la Municipalité d'examiner cette belle idée, d'interroger les milieux, mais tout ça, ça coûte quand même. Donc on n'est quand même pas complètement là pour lancer comme ça des choses. Moi, je le dis vraiment sans ironie : oui, c'est une belle idée, oui, l'idée que l'Orchestre de chambre, que Vidy, que l'Arsenic, ce soient des lieux qui s'ouvrent gratuitement pendant une semaine, oui, c'est une belle idée.

Mais de quelle culture, en fait, on parle ? Parce que moi, je les ai lus aussi, ces rapports. Les endroits culturels qui sont fréquentés par les classes populaires que vous souhaitez toucher, eh ben, c'est d'aller voir un blockbuster en été au cinéma. Et ça, d'après ce que j'ai compris dans nos discussions, ce n'est pas des lieux culturels que vous pensez inclure dans votre belle idée, dans votre projet, parce que c'est un lieu commercial. Donc là aussi, on demandera à la Cinémathèque, probablement, de participer au projet, mais, voilà, encore une fois, les cinémas, notamment Pathé, resteront en dehors, et je trouve ça dommage.

Sur cette question du frein, j'y suis aussi très sensible. J'avais déposé un postulat sur des enjeux de médiation culturelle, donc je pense qu'on touche vraiment à quelque chose qui est important. Je connais ce chiffre de 37%, mais, moi, je le relativiserais un tout petit peu, quand même. Peut-être que la dimension financière, c'est quelque chose qu'on annonce facilement dans ce type de sondage. C'est peut-être aussi plus facile de dire que l'argent est un frein plutôt que de dire que, quand on se rend dans un concert de musique classique, on n'a aucune idée de quand est-ce qu'il faut applaudir et que ça, c'est un frein symbolique très important.

Il faut vraiment travailler sur des questions de médiation qui se mettent en place dans plein d'institutions culturelles, mais, l'enjeu financier, c'est, à mon avis, une approche qui est infiniment coûteuse, un peu quand même problématique pour toutes les raisons que ma voisine et préopinante a annoncées, et donc, moi aussi, je ne soutiendrai pas votre proposition.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – Je voulais juste réagir un petit peu aux propos des collègues du Parti socialiste, qui me surprennent en partie ce soir. Alors, je ne suis pas quelqu'un du milieu culturel, je ne défends pas précisément aujourd'hui les intérêts uniquement des milieux culturels, mais plutôt les intérêts d'une partie de la population, qui a un accès limité, justement, au milieu de la culture et dont le frein financier est important. Et je pense que ce postulat est intéressant en ça qu'il permet, contrairement aux événements ponctuels hors les murs, tel que les excellents festivals qui existent dans notre ville – les Urbaines, le Festival de la Cité – ça permet précisément d'amener des gens dans les murs des institutions culturelles, telles que les différents théâtres qui existent dans la ville. Il y a déjà quelque chose qui existe pour les musées, bien sûr, la Nuit des musées, mais là, on parle de la culture au sens plus large. Cela permet de limiter un frein pour amener des gens dans ces institutions culturelles plutôt qu'à des semaines hors les murs. Je pense que c'est un point essentiel de ce postulat.

Et puis il y a la question financière. Bien sûr, mon collègue Gafner l'a déjà évoqué, le postulat demande à la Municipalité de prendre les devants pour l'organisation d'une telle semaine plutôt que cela vienne des milieux culturels, et puis qu'eux-mêmes limitent leurs propres revenus pour un temps et, du coup, coupent encore dans leurs finances déjà précaires. Je crois que c'est justement une opportunité d'avoir un tel postulat, une telle proposition pour que la Ville puisse soutenir davantage encore l'accès à la culture.

J'ai encore entendu ce dernier argument que le postulat ne demande pas de faire de soutien auprès des institutions du cinéma qui diffusent de gros blockbusters, là où les classes populaires vont plutôt qu'aller dans les autres institutions culturelles. Eh bien c'est justement pour ça que ce postulat est intéressant, c'est qu'il permet de pouvoir élargir, de pouvoir limiter les freins de l'accès à des cultures peut-être un peu moins faciles d'accès, moins abordables intellectuellement. Là, je ne comprends pas votre position, en tout cas au niveau du PS. Je vous invite évidemment à soutenir le postulat et à le renvoyer à la Municipalité, qui pourra ajuster, faire un travail plus fin pour avoir une solution qui soit pérenne et économiquement possible et durable.

**Mme Isabelle Bonillo (EàG) :** – Je crois que je n'étais pas claire. Je suis quand même pour soutenir, parce que je suis quand même pour soutenir une initiative de ce type-là. Je pense que toutes les idées que vous avez, surtout de lien, d'essayer de toucher d'autres types de gens, ce sont de bonnes idées. Je dirais juste de faire attention à l'événementiel. Parce qu'on fait une semaine de la culture, peut-être qu'il y a quelque chose à travailler ou à faire qui soit plus un travail de fond annuel, parce qu'on est nouveau dans de l'événementiel, qui prend de nouveau beaucoup d'argent pour la communication et pour tout ça, alors qu'il y a moyen peut-être de faire quelque chose de plutôt sur l'année, avec un travail de fond plus à destination de gens qui, effectivement, ça se voit aux chiffres, ne vont pas forcément à la culture.

Je pense d'autre part que certains types de cultures sont rentables, que d'autres ne le sont pas, ne le seront jamais, et ne sont pas reproductibles. Le théâtre n'est pas reproductible, comme l'est une pellicule de cinéma. A ce titre là, il y a des choses qui ne sont pas rentables, et donc il faut qu'elles soient subventionnées, notamment par les subventions publiques. D'autre part, je vais finir sur une petite allégorie, dans un spectacle, il y a quelques années, je vais faire un petit peu de pub pendant cinq minutes, je proposais aux spectateurs de venir avec leur notification d'impôt à l'entrée et que chacun paye en fonction des impôts qu'ils déclarent.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je ne voulais pas forcément me prononcer pour ou contre le postulat, mais peut-être juste dire un mot sur ces questions d'accès à la culture, qui sont



évidemment des questions importantes, sur lesquelles la Ville de Lausanne travaille depuis longtemps, sur lesquelles toutes les villes travaillent depuis longtemps et pour lesquelles aucune ville n'a aujourd'hui trouvé la recette. Je crois qu'il faut aussi le dire.

Vous avez évoqué la question du prix, qui est effectivement une question importante, qui est probablement un préalable, mais on voit partout, et l'étude sur les publics qui a été menée le montre, si le prix reste une préoccupation, ce n'est pas non plus forcément un facteur décisif tout le temps. En tout cas, ce n'est jamais un facteur suffisant. Autant on sait assez bien faire de la médiation aujourd'hui dans les différentes institutions culturelles, dans les différentes villes, qui emmènent auprès de publics jeunes, auprès de publics ciblés, on parle aussi de publics qui ont des difficultés d'accès, certains groupes spécifiques, autant, sur la question qui traverse notre société, qui est celle des revenus ou des niveaux de formation, là, on a beaucoup plus de peine.

Aujourd'hui, c'est peut-être un élément nouveau depuis la date au moment de laquelle vous avez déposé votre postulat, il y a plusieurs institutions importantes qui pratiquent des prix libres, ou des prix presque libres aujourd'hui à Lausanne. Est-ce que ça a un réel impact sur la distribution du public qui y vient ? Alors, très certainement sur les jeunes. Ça, c'est indéniable et ce n'est peut-être déjà pas si mal. Ça permet à des jeunes d'aller au théâtre, d'y retourner, c'est ce qu'on appelle un peu maintenant les omnivores de la culture, c'est le nom que les spécialistes des questions d'accès et de participation culturelle leur donnent. C'est des gens qui consomment beaucoup de culture. Ils peuvent en consommer encore plus et y avoir accès quasiment gratuitement de manière très régulière. Même le Théâtre de Vidy a un prix libre aujourd'hui, qui commence à 5 francs pour les jeunes, qui commence à 10 francs pour les adultes. Donc une semaine de gratuité ne changerait pas grand-chose par rapport à ça. Et pour beaucoup d'institutions culturelles lausannoises, le montant de la billetterie est en fait une très petite partie des recettes annuelles pour les institutions subventionnées. C'est différent pour d'autres.

Paradoxalement, on a parfois bien plus de mixité sociale à un grand concert de rock, de rap ou de musiques actuelles, où les billets se vendent 80, 100, 200, voire 300 francs, qu'on en a au théâtre subventionné, malgré des prix qui sont libres et très accessibles. C'est pourquoi je pense qu'aujourd'hui, en termes de prix, avec les différents festivals qu'a la Ville de Lausanne aujourd'hui, dont certains sont gratuits – le Festival de la cité, les Urbaines et d'autres, bien sûr –, nos institutions culturelles ont une partie des billets qui sont à des tarifs très accessibles, dès 17 francs à l'Opéra, des dizaines de francs aussi à l'Orchestre de chambre. Donc, il y a une série de billets qui sont aujourd'hui accessibles à des personnes qui ont de petits revenus et qui voudraient venir. Et cet élément-là, il ne modifie pas significativement la répartition dans les institutions si on se fonde sur le critère socio-économique, c'est-à-dire niveau de formation ou niveau de revenu.

Par contre, encore une fois, il peut avoir des impacts sur des publics jeunes. Pour rajeunir des publics, ce sont des outils qui sont extrêmement utiles et extrêmement efficaces. C'est pourquoi l'étude sur les publics a préconisé aussi qu'on mette en place une série d'autres mesures en matière d'accès à la culture ou de participation culturelle, pour reprendre le vocabulaire que les spécialistes aujourd'hui utilisent. C'est ce qui a commencé à être développé à la Ville. Nous avons d'ailleurs engagé une personne au Service de la culture – on est une des rares villes de Suisse à l'avoir fait – dont le poste est spécifiquement dédié à ces questions de participation culturelle, où nous soutenons une série de projets spécifiques, ponctuels. Nous soutenons aussi des projets qui associent plusieurs institutions et on s'inscrit dans les recommandations qui nous ont été faites à la suite de l'étude sur les publics.

Alors, pourquoi pas avoir une semaine durant laquelle toutes les institutions mutualisent leurs activités ? Mais, encore une fois, je pense que le risque que nous avons, c'est probablement qu'effectivement, on va avoir beaucoup de public, probablement pas de gros changements en termes de niveau socio-économique, et le véritable enjeu, c'est que les gens reviennent aussi dans les institutions. Des produits d'appel, aujourd'hui, par les actions qui sont menées dans les classes, dans les écoles, par les festivals qui existent, par les journées portes ouvertes que les institutions organisent, par leur politique de prix, il y en a déjà pas mal, quand même, en Ville de Lausanne. On peut toujours en rajouter, mais il y en a déjà pas mal. Peut-être qu'il faut travailler sur des choses plus profondes.

Un dernier mot. Un des enjeux aussi, quand on parle de participation culturelle, c'est parfois un enjeu qui heurte les milieux de la culture. C'est aussi d'avoir une conception de la culture qui soit



large, puis de considérer qu'il y a des gens qui préfèrent aller au cirque et d'autres à l'Arsenic. C'est les deux de la culture. Il se trouve que certains sont beaucoup plus chers et un public plus modeste y va, d'autres sont beaucoup moins chères, parce qu'ils bénéficient de subventions. C'est peut-être aussi ces questions-là aujourd'hui qui doivent être interrogées à long terme dans le domaine culturel. C'est un petit peu ce que nous avons fait aussi à la Ville aujourd'hui, en apportant des soutiens à l'économie culturelle, à l'industrie créative aussi, c'est-à-dire en ouvrant la porte à des subventionnements pour une culture plus commerciale, parce que celle-ci fait aussi entièrement partie du champ culturel. Et c'est, je crois, aussi un des enjeux importants.

On a parfois une petite tendance de certains milieux culturels – certains, pas tous du tout – à vouloir mettre dans la culture uniquement une certaine culture. Et je crois que reconnaître la participation culturelle au sens large, c'est aussi reconnaître qu'il y a différentes pratiques culturelles et qu'il n'y en a pas de meilleure que d'autres.

Après, une Ville, sa politique, c'est pas qu'une politique d'accès, c'est aussi une politique de soutien à la création, de soutien à un milieu professionnel qui doit pouvoir continuer à exister, de soutien à un patrimoine, que ce soit dans le théâtre, dans la danse, dans les musées, dans tout, la culture entretient un patrimoine et, par la création contemporaine, elle le renouvelle. C'est aussi évidemment ça que nous soutenons. Bien sûr, la question du public est fondamentale aussi. Mais c'est un des volets de la politique culturelle, qui doit permettre à un très large public d'y avoir accès en termes de prix par des actions spécifiques. Et c'est clairement dans ce sens-là que s'inscrit aussi la politique de la Ville de Lausanne.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Ce serait simplement pour demander le vote nominal.

**La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**M. Oleg Gafner (Les Verts) :** – Je serai extrêmement court sur trois points. Vous avez parlé, chers collègues, de Pathé, vous avez parlé, monsieur le syndic, du rock et d'une conception plus large de la culture. Je le partage, mais je n'ai jamais prétendu autre chose que le fait d'agir dans le cadre de la compétence qui était celle de la Ville, donc des institutions qu'elle subventionnait, et qu'en tant que subventionneurs, on avait aussi le droit de participer et de dire aussi quel était notre regard sur la question de l'accessibilité. Je ne prétends pas plus, je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir une vision plus large, je dis juste qu'on a un accès privilégié par ce biais-là et que je souhaiterais qu'on puisse l'exploiter.

Sur la question de la billetterie, je remercie finalement M. le syndic d'avoir souligné l'importance ou finalement la diversité de l'importance que peut avoir la billetterie pour les institutions, mais surtout pour souligner que, pour les grandes institutions culturelles, notamment les quatre grands que Mme Neumann a cités, cet élément est moins déterminant et ça souligne peut-être encore plus que la question du coût de la mesure est peut-être un peu moins prépondérant que ce qu'on peut penser. L'enjeu est surtout sur la complexité du projet, et ça, je le concède. C'est pour ça aussi que je pense que ça mérite un rapport-préavis.

Et puis enfin, sur tout ce qui a été dit sur le fait qu'il faut promouvoir les autres mesures, soutenir le champ professionnel, développer prioritairement la création et le soutien à la production, je n'ai jamais dit le contraire. Je suis le premier à signer sur ces mesures. Je venais plutôt avec une proposition supplémentaire, avec un constat sur une autre thématique, et je ne nie en tout cas pas qu'il faille agir sur les autres thématiques. Vous aurez toujours mon soutien à ce propos je vous remercie de m'avoir autant écouté ce soir.

La discussion est close.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 32 oui, 37 non et 4 abstentions, refuse la conclusion de la commission, soit décide de refuser la prise en considération de ce postulat.**

(insérer vote)

(insérer délibéré)

## Réponse au Postulat de Mme Laura Manzoni : « La désaffectation des Halles CFF de Sébeillon : et la lutte contre les changements climatiques ? »

Rapport-préavis N° 2022/23 du

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Gaëlle Mieli (soc.), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Les Verts saluent les évolutions récentes concernant la conservation de la halle aux marchandises de Sébeillon et aussi concernant le maintien d'un accès ferroviaire pour l'approvisionnement marchandises dans le secteur. Il faut se rappeler que tous deux étaient voués à la disparition il y a encore quelques années, et que d'ailleurs, le Conseil communal a eu l'occasion à plusieurs reprises de donner aussi des impulsions pour renverser la vapeur : tout d'abord, le postulat de Mme Manzoni, qui fait l'objet du présent rapport-préavis, que nous avons aussi cosigné à l'époque ; le postulat de notre ancien collègue Benjamin Rudaz, qui demandait une stratégie municipale gestion des marchandises cohérente, compatible avec une ville dynamique et agréable à vivre, déposé en 2019 et qui, lui, avait été traité dans le cadre du Plan climat première génération, et puis aussi dans le cadre du Plan directeur communal, où nous avons fait un amendement concernant le secteur stratégique de Sébeillon, en demandant, je cite, « le maintien d'un accès ferroviaire pour l'approvisionnement en marchandises ».

Aujourd'hui les nouvelles sont bonnes, la halle devrait être intégrée comme une pièce centrale dans le futur nouveau quartier et le transfert de marchandises devrait être maintenu sur le plateau de Sébeillon, ce qui est vraiment une problématique aujourd'hui, toute cette problématique de la logistique urbaine qui est extrêmement importante. C'est un gros enjeu pour notamment réduire le nombre de camions, de camionnettes qui rentrent dans la ville et vraiment optimiser tout le concept de livraison aujourd'hui en ville.

Nous sommes donc très satisfaits du rapport-préavis. Nous allons le soutenir. Et puis, étant donné que la commission avait siégé le 1<sup>er</sup> novembre 2022, lorsque les études étaient encore en cours justement pour définir non pas le principe de garder un accès marchandises qui, lui, était, semble-t-il, acté, mais la localisation de cet accès était encore très incertaine, est-ce qu'un peu plus d'une année plus tard, M. le syndic peut nous renseigner si la localisation est aujourd'hui fixée ?

**Mme Manon Zecca (EàG)** : – Le postulat a été déposé par notre ancienne camarade Laura Manzoni. Ce rapport-préavis, qui répond à ce postulat, avait pour objectif, qui est un objectif d'ailleurs urgent, vu que la catastrophe climatique s'intensifie année après année, de rappeler que faire entrer la marchandise en ville par le rail reste une bonne alternative aux camions et en adéquation avec le Plan climat, encore plus quand les rails existent déjà. Actuellement, à Lausanne, ils vont de Sébeillon à Tridel, et c'est dommage vraiment de ne pas en profiter.

Pour rappel, M. le syndic ne voulait pas garder les rails. Finalement, c'est le Conseil communal qui a pu voter pour les garder, ce qui a provoqué certainement un changement d'avis chez la Municipalité. Donc cette question, c'est une question d'avenir durable et c'est la porte d'entrée pour Lausanne par une mobilité douce, raisonnée et intelligente. Peut-être qu'on pourrait prêcher, nous aussi, pour notre paroisse c'est dire que l'intervention d'Ensemble à Gauche, avec insistance, pour entrevoir cette solution, l'avenir présenté dans ce rapport-préavis, aura été nécessaire. Et nous sommes ravis de voir que le Parti socialiste et la Municipalité en général ont changé d'avis sur ce sujet. Nous soutiendrons le rapport-préavis.

**Mme Gaëlle Mieli (soc.)** : – Ce rapport-préavis permet de maintenir un bâtiment historique en termes d'architecture en le réaffectant aux besoins modernes de notre ville et de ce nouveau quartier. Il propose une approche novatrice en ce qui concerne la distribution de marchandises, notamment pour ce dernier kilomètre, et permettra aussi des modes de distribution alternatifs plus respectueux de l'environnement et d'utilisation de l'espace public lausannois, notamment grâce à

l'emplacement central de ce bâtiment. En ce sens, le groupe socialiste va accepter ce rapport-préavis.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – Mon groupe politique va également soutenir ce rapport-préavis. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par rapport à l'importance patrimoniale de ce bâtiment. Il y a l'usage très intéressant, mixte, qu'on peut en faire.

Je relève quand même deux ou trois problèmes qui ont été soulevés lors des discussions, notamment les problèmes liés à la pollution du site, ce qui nous rappelle d'autres problèmes en ville. Le fait est que c'est les CFF qui restent propriétaires du périmètre et donc, de ce fait, les maîtres du calendrier. Et ça, on a aussi pu voir ce que ça pouvait donner à d'autres occasions. Enfin, le fait que le plan de quartier n'est pas encore défini. Il y avait un mandat d'études parallèles qui avait été proposé pour le dernier trimestre 2023. D'ailleurs, comme M. Beaud, j'ai aussi une question à ce sujet, savoir si le dossier a avancé sur ce plan-là. Parce qu'il n'y a pas que la halle, mais il y a tout le plateau de Sébeillon qui est concerné par cette évolution.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – D'abord, j'aimerais dire à Mme Zecca qu'en réalité, nous avons toujours été d'accord là-dessus. Ce qui, à un moment donné, a suscité une discussion dans ce Conseil, c'était la question de savoir si la halle de Sébeillon devait garder une vocation ferroviaire. Et ça, effectivement, nous étions d'avis que, lorsque les CFF ont annoncé qu'elle pouvait, en tout cas, pour un certain temps, être reconvertie, nous avons estimé que c'était un choix judicieux d'y insérer effectivement les activités sportives, culturelles et autres dans la halle, dont il faudra d'ailleurs penser l'avenir à très long terme, ce qui ne sera pas tout simple, mais qui en même temps est un joli défi et une belle opportunité aussi pour la Ville de Lausanne, indéniablement. En fait, cette halle n'est simplement plus adaptée aujourd'hui à du transport moderne. La question de savoir s'il fallait garder un accès ferroviaire au site, celle-ci n'a jamais été remise en question et de ce point de vue là, je pense que le postulat a indéniablement contribué aussi à préciser les termes du débat. Donc c'est très positif.

Aujourd'hui, effectivement, ce qui a été décidé depuis les précédentes discussions, pour répondre à la question de M. Beaud, c'est que l'Etat de Vaud, qui menait une étude sur les sites d'implantation idéaux pour avoir des interfaces pour le dernier kilomètre de transports marchandises dans les agglomérations, a effectivement confirmé que Sébeillon était le site adéquat. Donc, de ce point de vue, cette question est maintenant réglée.

Malheureusement, comme ça a été dit par quelques-uns, malgré l'urgence climatique, c'est effectivement les CFF qui vont rester maîtres de ce développement, et ce n'est pas forcément pour demain. Cela dit, c'est un énorme chantier. C'est des quais de chargement marchandises de 200 mètres, je crois, qui doivent être créés, une gare qui doit être construite, une interface d'échange, probablement aussi des dépôts à mettre en place pour des acteurs de la mobilité qui seront en charge du dernier kilomètre sur des mobilités écologiques. Bref, ce n'est pas un petit chantier, mais c'est un projet important et très stratégique pour la ville à moyen terme, et, effectivement, très nécessaire du point de vue climatique, très nécessaire du point de vue de nos politiques de mobilité aussi, et cohérent, je dirais, dans le lien entre transport international et la ville, et, précisément, le dernier kilomètre, qui est un très gros enjeu.

Parallèlement à ça, nous développons effectivement un plan de quartier sur le secteur. Une démarche participative a été lancée par les CFF, en collaboration avec la Ville de Lausanne, puisque nous avons ouvert un plan de quartier, donc le développement avance. Pour la partie à la fois logement, activités, ce sera un quartier mixte, dans lequel s'inscrit la gare de Sébeillon comme un emblème fort du quartier. Donc, il faudra trouver des usages, des investisseurs et qui fassent du sens pour la ville et qui donnent aussi à ce quartier son identité. Parce que la gare de Sébeillon est un bâtiment historique remarquable, qui offre des possibilités d'usage extrêmement nombreuses. Je pense que c'est vraiment une très belle opportunité, aujourd'hui, de construire un quartier autour de cette gare et puis de l'avoir en parallèle. Parce qu'en réalité, la future gare des CFF se situera un petit peu au sud par rapport à la halle de Sébeillon. C'est donc là qu'elle prendra place et c'est un projet qui, lui, sera conçu et financé par CFF Infrastructures.

Donc le projet avance et, je dirais, la vraie nouveauté par rapport au moment où le postulat a été déposé et par rapport aux dernières fois où on en a parlé dans ce Conseil, c'est qu'effectivement, le site de Sébeillon a maintenant été confirmé comme le site stratégique qui devrait accueillir cette gare de marchandises à Lausanne.

La discussion est close.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, approuve la conclusion de la commission.**

(insérer délibéré)

**Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier : « Pour un accès libre aux musées lausannois... »**

Rapport

(insérer doc)

Discussion

**M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur** : – Juste une chose à ajouter à mon rapport : je dois mes excuses à M. Jacques Pernet, qui était bien présent lors de la commission, mais dont le nom n'apparaît pas dans la liste du rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Carolina Carvalho (soc.)** : – Nous voilà à nouveau dans le débat sur la gratuité de l'offre culturelle. Mais cette fois-ci, la position socialiste sera différente, puisque le présent postulat a le mérite de mieux poser le cadre de sa demande.

Notre ancienne collègue Muriel Chenaux Mesnier demande à la Municipalité d'élaborer un projet de gratuité pour l'ensemble des musées lausannois, au nombre de trois : le Musée historique, le Musée romain de Lausanne-Vidy et la Collection de l'Art Brut. De mener une campagne ciblée afin d'élargir le public fréquentant les musées et, enfin, de rédiger, après trois ans, un bilan de la fréquentation du public et de l'impact financier.

C'est vrai, le prix d'entrée peut représenter pour une parcelle de la population une barrière à la fréquentation des musées, surtout dans cette période d'augmentation du coût de la vie. L'expérience de gratuité des musées cantonaux et communaux du premier samedi du mois démontre qu'il s'agit d'un bon outil pour la fidélisation du public. La gratuité représente en effet une vision humaniste et démocratique de la culture, alors qu'elle n'a que peu d'impact sur le budget de fonctionnement des musées en question et reste une mesure facile à mettre en œuvre.

Ainsi, dans le cas présent, où la gratuité est ciblée sur ces trois institutions gérées par la Ville, c'est économiquement et organisationnellement réaliste. Nous pensons que la gratuité pourrait permettre à chacune et chacun de se reconnaître comme utilisatrice et utilisateur légitime de ces lieux et contribuer au sentiment d'appartenance à la ville. C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste soutiendra bien évidemment le renvoi à la Municipalité de ce postulat et invite les autres groupes à en faire de même.

**Mme Coralie Dumoulin (PLR)** : – Nous comprenons que l'objectif principal de ce postulat est la démocratisation de la culture, cause tout à fait noble et louable. Or, la majorité du groupe PLR doute de l'effet de la gratuité sur de nouveaux publics qui, pour l'instant, ne fréquentent pas les musées. Il s'agirait plus d'un effet d'opportunité qui permettrait aux visiteurs habituels des musées de ne plus avoir à payer leurs visites.

Sans compter le surcoût pour la Ville et ses contribuables, car, comme on disait tout à l'heure, la gratuité n'existe pas, la gratuité n'a pas eu l'effet escompté là où cela a été essayé. Je citerai Paris qui, suite à l'élection de Nicolas Sarkozy, qu'on ne peut pas accuser d'être de gauche, a tenté, puis renoncé à l'exercice pour des raisons justement de manque d'élargissement de type de fréquentation.

En plus de l'offre attrayante de la Nuit des musées, il y a d'autres moments où l'entrée est même offerte à la population, comme les premiers samedis de chaque mois et certains vernissages. Il existe aussi de nombreuses cartes et offres de réduction et de gratuité. Ces mécanismes concernent quinze des vingt-trois musées du territoire lausannois. M. Gafner nous parlait même,



plus tôt ce soir, de 71% de la population lausannoise qui bénéficie déjà à un de ces accès gratuits à la culture. Finalement, la culture a un prix qui lui donne également une valeur et, selon la majorité de notre groupe, une participation, même faible, par le consommateur doit primer sur la gratuité totale.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – C'est décidément la soirée de la culture et de son coût, ou plutôt de sa gratuité. Et la position des Vertes et des Jeunes Vertes reste, elle, la même, au contraire d'autres groupes : vers l'ouverture de la culture, par tous les moyens.

Je vous ferai grâce de tout le préambule que j'avais préparé, mais, comme ça a déjà été passablement relevé, l'axe de démocratisation de la culture nous semble très intéressant et permet à un grand nombre d'y accéder. C'est l'occasion de dépasser l'opposition entre culture et loisir également.

On a également relevé que le périmètre est restreint. L'impact des trois musées communaux est peut-être un peu limité, tandis que les autres restent payants, mais il faut effectivement commencer par quelque chose sur laquelle la Ville peut avoir un effet. Et lorsque le débat apporte la gratuité de son coût, on ne peut pas se détourner sur la question de la rentabilité, le retour sur investissement, le jeu en vaut-il la chandelle. En termes monétaires, il me semble que c'est le poste 1 539 200 qui a 213 653,30 francs, libellé « finances d'entrée ». Ce qui est gratuit n'est pas forcément de qualité, la valorisation de tout ce qui est gratuit n'est pas forcément reconnu, cela va-t-il attirer des personnes qui n'y iraient pas ou bénéficier à des personnes qui y iraient de toute façon ? Beaucoup de questions. Dans le doute, et pour creuser ces questions de cette gratuité lausannoise pour les musées, le groupe des Vertes et Jeunes Vertes soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**Mme Isabelle Bonillo (EàG) :** – Je suis pour l'accès à la gratuité au logement, et d'ailleurs, dès demain, je vais aller voir mon boulanger lui demander s'il est d'accord de me livrer une baguette de pain gratuite. Cela dit, la gratuité des entrées n'est pas forcément le fait de ne pas payer les artistes. Enfin, c'était un peu pour du gag. Maintenant, moins le gag. Bien évidemment que la gratuité, Ensemble à Gauche est pour permettre l'accès à tout le monde. Cela dit, il faudrait réfléchir, comme on l'a dit tout à l'heure, à une gratuité sélective, qui fait que ceux qui vraiment n'ont pas les moyens puissent y aller gratuitement, et que d'autres qui ont les moyens de payer payent un tarif plausible.

Cela dit, je suis bien intéressée par ce que disait aussi M. Grégoire Junod par rapport à l'accès à la culture. D'abord, c'est quoi, la culture ? Si c'est juste consommer de la culture, je ne pense pas que c'est de cette culture-là dont il faudrait parler. La culture, pour moi, c'est la possibilité d'avoir une réflexion sur les choses, sur la réalité, d'avoir la capacité d'avoir un esprit critique et tout ça. Et cet accès-là, ce n'est pas avec la gratuité des entrées qu'on va y accéder. C'est une question d'habitude, d'habitude d'avoir accès tout le temps à la culture, et puis pas n'importe quel type de culture, pas une culture de consommation, mais de vrais instruments culturels. Ça, c'est quand même une chose qui se fait pas sur un coup, sur la gratuité, une fois, d'entrée. C'est quelque chose qui se fait sur la longueur, par tout un travail d'habitude, d'accès, que je redis, d'éducation, il y a de multiples et multiples personnes qui ont écrit des études sur le sujet.

C'est une éducation longue pour avoir l'habitude d'aller dans des lieux culturels, de pratiquer la culture, parce que, souvent, le problème qu'on a avec les lieux culturels, rendons-les gratuits, d'accord, très bien, puis après, les gens arrivent là-dedans, il y a une absence de convivialité souvent de ces lieux, il y a un entre-soi qu'on y rencontre qui ne favorise pas du tout la venue dans ces lieux de personnes qui n'en ont pas forcément appris les codes. Et ça, c'est aussi un problème sur lequel il faut aussi un petit peu travailler. Parce que l'accès à la culture ce n'est pas juste dire c'est gratuit, c'est un travail sur la longueur, qui demande du temps et toute une habitude de pratiquer et d'accéder à cette fameuse culture. Donc pour Ensemble à Gauche, nous allons bien évidemment soutenir cette gratuité, mais nous disons juste que ce n'est pas la seule question.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Une petite remarque sur ce qui a été dit dans le débat sur ce postulat. Je suis en fait très admirative, d'une part, de la ligne du PLR et surtout, je suis vraiment et suis très admirative, et je me permets ici un lien avec le cirque, puisqu'il a été question du cirque comme d'un phénomène culturel, je dois dire que je suis très admirative de l'art du triple salto arrière du PS, dont les explications au soutien au postulat sur la gratuité des musées auraient aussi pu être retenues, servir en appui à un postulat discuté récemment, où le PS a, de manière tout à fait fascinante et quelque peu schizophrénique, soutenu une position tout à fait inverse.



**M. Jacques Pernet (PLR) :** – D’abord, je remercie notre collègue Roland Philipoz pour son excellent rapport. Echange de bons procédés, il y a effectivement onze noms recensés pour douze votes.

Je ne vais pas faire un triple salto arrière, mais m’atteler à un exercice peut-être de funambule, au risque de me brûler une aile, mais pas les deux. A titre purement personnel, et purement personnel, j’accepterai de renvoi de ce postulat à la Municipalité. Que c’est bon d’être PLR, avec la possibilité de s’exprimer d’une voix différente de ses camarades. Il est vrai que normalement pour tout ce qui concerne la gratuité d’instances publiques, je suis les principes du PLR, à savoir que rien n’est gratuit et que quelqu’un doit quelque part payer. Alors, pourquoi emboîter le pas de la réflexion de notre ancienne collègue Chenaux Mesnier ? Je répète d’ailleurs ici qu’il s’agit d’un postulat, non contraignant donc, mais dont le but est de susciter une réflexion, une analyse plus poussée.

Je vois trois raisons qui ont conduit cette réflexion. Numéro un, la qualité de vie. Le bonheur des citoyens d’un pays ou d’une cité est souvent relaté. On la mesure en se basant sur le PIB par habitant, mais pas que. Il y a deux éléments, à mes yeux, qui sont aussi considérés et importants : la culture et le sport. L’accès à la culture, avec un grand C, et l’accès au sport, avec un grand S, font partie du bonheur collectif ou de la qualité de vie. Faciliter leur accès est l’une des tâches du politique, avec un grand P.

Point numéro deux. Le deuxième élément est comptable. Ça peut paraître paradoxal, je vous l’accorde, accepter la gratuité et en faire un argument comptable ou financier. Eh bien, je pense que cette gratuité pourrait in fine ne pas coûter si cher. En effet, lors du débat en commission, nous avons appris de la bouche du chef de la Culture que la billetterie représente en moyenne 3% du budget des musées ; 3%, autant dire très, très, très peu et ce point me semble déterminant. Et là, je mets ma casquette d’entrepreneur et me demande, si on fait une comptabilité analytique poussée, si les charges liées à cette billetterie, les infrastructures, les ressources humaines, les coûts directs et induits ne coûtent pas in fine plus cher que le chiffre d’affaires généré par la billetterie.

Je suis hôtelier donc entouré de touristes. La culture peut être l’un des objectifs de leur séjour, ou tout simplement compléter leur séjour. Les musées lausannois municipaux leur sont gratuits partiellement dans le cadre de la Lausanne card qui leur est octroyée par le biais de la taxe de séjour. Mais pas ceux du Canton. Mais alors pourquoi nos citoyens, eux, n’ont pas accès gratuitement aux musées, alors qu’ils les soutiennent obligatoirement par leurs impôts ?

A ces trois arguments, j’ajouterais

- que la culture est l’un des vecteurs économiques de notre ville et qu’elle contribue non seulement au bien-être général, mais aussi aux finances de la Ville. Pour référence, la réponse à Municipalité à mon postulat demandant d’évaluer les retombées économiques directes et induites de la culture à Lausanne, dont le rapport vient de sortir : la gratuité permettrait aussi d’augmenter le chiffre d’affaires des boutiques et des cafétérias de ces musées grâce à un surplus de fréquentation. De meilleures affaires pourraient soulager la part des fonds communaux – on peut rêver –, mais aussi d’améliorer leur image, l’image des musées, les dynamiser et peut-être d’augmenter leur fréquentation ;
- que cette gratuité ne concernerait que les expositions permanentes, les expositions temporaires resteraient payantes, ce qui pourrait même augmenter les visiteurs pour ces expositions temporaires ;
- que la Ville est propriétaire d’un musée unique en Europe, celui de l’Art Brut ;
- et que, *last but not least*, les familles pourraient trouver leur compte en visitant.

Je terminerai en émettant un vœu : il faudrait que la réflexion que notre Municipalité conduira lors de l’étude de ce postulat se fasse de concert avec le Canton, afin de ne pas désorienter ni les citoyennes et les citoyens ni les touristes et d’avoir une politique cohérente Ville-Canton.

**Mme Séverine Graff (soc.) :** – Je voulais juste clarifier un peu le numéro de cirque, qui fait tellement rigenatzer Mme Morin. Pour vous parler juste un tout petit peu du terrain, les deux postulats n’ont concrètement rien à voir. Toute la culture gratuite de toutes les institutions lausannoises pendant une semaine, alors que beaucoup d’acteurs vivent dans la précarité, quand même, ça n’a rien à voir avec trois musées, avec un personnel d’accueil qui est engagé par la Ville.

Vraiment, les deux postulats, à part le mot « gratuit » et le mot « culture », n'ont concrètement, du point de vue du terrain, rien à voir.

**Mme Sima Dakkus (Les Verts) :** – On chasse la gratuité par la porte et on la ramène ici par la fenêtre. Je vois un problème fondamental. Le terme culture recouvre beaucoup de formes. Ma collègue Isabelle Bonillo l'a dit, c'est une tournure d'esprit, une formation. C'est un art, un savoir-faire et un savoir-être. Et si l'éducation culturelle a un vrai rôle, c'est de transmettre ce que voir et ressentir peut être pour les spectateurs ou les futurs spectateurs. Je déclare mes intérêts : je suis metteur en scène depuis le milieu des années huitante, j'écris. Ma vie est vouée à la culture, donc j'ai un intérêt, comme vous pouvez l'imaginer, plus que vif.

Brecht, – là, il est très, très loin, et plus personne n'ose prononcer son nom – a essayé de montrer la place et la responsabilité des spectateurs dans leur vie et la société. Il proposait un art du spectateur. Eh bien, c'est peut-être ça, le but. Que la culture puisse vendre des boissons lors des événements ou des choses très bonnes à manger soit, mais la culture n'est pas un produit de consommation. On est dans une autre dimension. Pour garder une métaphore gustative, la culture se goûte. S'il faut la mettre dans un domaine, ce serait de la gastronomie et une certaine finesse dans la perception des choses.

Quand on demandait à des étudiant-e-s, dans les années nonante, s'ils avaient l'habitude d'aller au théâtre, la réponse majoritairement était non. L'important, c'est l'intégration de la culture dans la vie, de manière naturelle. Autant dire que c'est le propre d'une éducation à fréquenter et à vivre la culture. Elle agit d'une certaine manière sur notre inconscient, notre façon de rêver le monde et justement, de « réfléchir sur le monde », selon les termes de ma collègue Isabelle Bonillo.

**M. Oleg Gafner (Les Verts) :** – Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais c'est quand même trop tentant. Alors, je note déjà que votre postulat, cher Parti socialiste lausannois, pose mieux le cadre. Alors, je viendrai prendre des cours pour apprendre à créer des postulats et mieux poser le cadre. Je sais que vous avez des universités d'été, mais j'apprends vite. Regardez, je vais vous citer trois pontes socialistes. Alors première citation : « on n'est pas ici pour proposer des choses », Séverine Graff 2024, je note ça vient juste du dernier débat. Autre élément intéressant : « si 37% de la population lausannoise reconnaît que la gratuité est un problème d'accès, ça ne l'est pas pour 63% de la population », Sarah Neumann. Et, enfin, M. le syndic Grégoire Junod : « il faut arrêter de voir la culture dans un sens sectoriel et il faut voir la culture dans un sens large, plutôt que de proposer de la gratuité uniquement sur les musées ». J'ai pris note de ces trois informations, mais je serais bon prince, je serais bon prince, pourquoi ? Parce que l'idée, au fond, le fond de la pensée est la même et, moi, je ne refuserai jamais un postulat parce que, dans le fond, je soutiens la proposition de fond. En revanche, je demanderai le vote nominal sur le postulat, aussi par constance et conviction.

**La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**Mme Nawel Khemissa (EàG) :** – Je voulais dire que ce qu'avait dit Sima Dakkus était tellement beau, que c'était justement trop tentant de dire que je pouvais que plussoyer vingt fois l'idée que, justement, la culture, c'est ce qui nourrit les humains et c'est ce qui se consomme comme de la gastronomie. On doit vraiment, vraiment, vraiment arrêter de le voir comme un bien de consommation. J'ai trouvé aussi très belle l'intervention de M. Pernet tout à l'heure. J'avais juste envie de dire ça, parce que, des fois, du coup, il y a de belles choses qui se disent ici, quand même, alors ça fait plaisir.

La discussion est close.

**M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur :** – La commission vous recommande le renvoi du postulat à la Municipalité par 10 voix pour et 2 voix contre.

**A l'appel nominal, le Conseil, par 47 oui, 20 non et 7 abstentions, approuve la conclusion de la commission.**

(insérer vote nominal)

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h.

---

TEXTE PROVISOIRE

## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** Mme Isabelle Bonillo ; M. Xavier Cid ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Louis Dana ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; M. Benoît Gaillard ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Henri Klunge ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Léonie Kovaliv ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Audrey Petoud ; Mme Constance Von Braun

**Membres absents non excusés :** M. Jean-Marc Béguin ; Mme Marlène Bérard ; Mme Derya Celik ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Nicolas Hurni ; M. Andrea Münger ; M. Antoine Piguet ; M. Vincent Vouillamoz

Membres présents	71
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	8
Membre démissionnaire	1
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Interpellation de M. Antoine Piguet et consorts « Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Dans sa réponse à l'interpellation, la Municipalité explique que les mesures définitives de restriction du tourner à gauche pour les TIM ont, je cite la réponse : « été réalisées pour des raisons de sécurité routière, de continuité cyclable et de progression des bus, raisons qui restent prioritaires à ce stade par rapport à de légers détours du trafic automobile ». Nous ne pouvons qu'adhérer à cette réponse, qui s'inscrit parfaitement dans l'objectif de report modal vers la mobilité active et les transports publics, tel qu'il ressort notamment du PDCom et du préavis Mobilité Durable I, que le Conseil communal a adopté en juin passé.

J'avoue qu'avant la pause, j'ai fait une métaphore avec le cirque, et là je ne résiste pas à relever un autre paradoxe. C'est les paradoxes auxquels le PLR se trouve amené avec sa posture pro-TIM. En effet, la posture pro-TIM du PLR est telle qu'il en vient même, comble du paradoxe, à s'opposer à une interdiction de tourner à gauche. Il serait pourtant temps de ne plus mettre les TIM au centre de toute réflexion sur les déplacements en ville.

Le report modal vers la mobilité douce, vous le savez, est indispensable à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans les villes. Je le rappelle, c'est notamment souligné dans le cadre européen pour la mobilité urbaine et les rapports du GIEC. La multimodalité n'est plus un objectif viable. Il faut réorganiser la mobilité urbaine en libérant un espace public trop longtemps conçu autour de la voiture. Si des chantiers sont une occasion d'accélérer ce processus, eh bien, tant mieux. Dans ce contexte, c'est bien la moindre des choses que de demander des légers détours aux automobilistes.

(insérer délibéré)

**Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Un petit Tour et puis s'en va ? »**  
**Interpellation de M. Daniel Curnier et consorts : « Encore un petit Tour ? »**

Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Un petit Tour et puis s'en va ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Interpellation de M. Daniel Curnier et consorts : « Encore un petit Tour ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité pour ses réponses. Je vais me concentrer plutôt sur les réponses à l'interpellation de notre ancien collègue Curnier, pour vous dire une certaine déception, quand j'ai échangé avec lui, la déception en lisant la réponse, qui était commune, peut-être à des degrés divers entre lui et moi. Il était peut-être un peu plus critique. Son but, donc le but du dépôt, vous l'aurez compris, était de demander principalement un bilan, surtout environnemental, de l'étape lausannoise du Tour de France 2023, et bien sûr de poser la question fondamentale, vous l'imaginez, en filigrane, quelles plus-values, quels apports bénéfiques, quels coûts et conséquences environnementales, sociales, sportives, de l'accueil de ces manifestations géantes, dont le but principal reste quand même, et en grande partie, dirais-je, de générer des gains financiers importants.

Disons-le franchement, l'intervention va surtout se décliner en multiples regrets. Le premier regret, il est assez regrettable que la Municipalité considère que tout événement sportif, quelle que soit sa nature, son ampleur et ses conséquences sociales et environnementales constituent une promotion de la ville, et en particulier son caractère sportif. Il est aussi assez regrettable que la Municipalité en soit restée à une définition de développement durable comme un équilibre entre les visées environnementales, sociales, économiques, alors qu'on sait que celle-ci n'est plus d'actualité dans la sphère académique, et de moins en moins au niveau politique. En particulier, il est regrettable que la Municipalité cherche surtout à limiter les impacts environnementaux d'événements sportifs qui se multiplient et s'agrandissent. On peut penser aux organisateurs, aux organisatrices de l'Open d'Australie 2024, qui étaient fiers d'annoncer avoir dépassé le million de visiteurs, ce qui tend, donc, le fait d'uniquement limiter les impacts environnementaux de ces événements, ce qui tend à annuler les améliorations obtenues. Evidemment, si vous avez beaucoup plus de personnes qui participent ou qui y assistent, vous avez une sorte d'effet rebond au final. Au vu de l'urgence environnementale, il faudrait drastiquement, en tout cas se poser la question de la réduction du nombre et de la fréquence de ces grands événements, et non pas seulement chercher à en limiter les impacts environnementaux.

Peut-être un autre regret, le fait que la Municipalité se soit contentée de calculer l'empreinte carbone de l'organisation de cette étape du Tour de France en excluant celle de l'organisation du Tour de France dans sa globalité, notamment le déplacement des protagonistes. On peut penser au vol des participants, des coaches, des accompagnateurs, accompagnatrices, des supporters, supportrices,



et évidemment les autres dimensions de l'empreinte écologique d'un événement de ce type. On peut penser à l'analyse du cycle de vie des objets mobilisés, de la destruction peut-être d'écosystèmes associés à l'impact d'un certain nombre d'étapes, la pollution de l'air, la pollution de l'eau, la pollution du sol, il y aurait énormément, évidemment, à faire. Et au demeurant, l'estimation de l'empreinte carbone de la seule organisation de cette étape, donc qui exclut celle d'ASO, la société propriétaire organisatrice du tour, se monte à 470 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 430 vols Genève-New York. De notre point de vue, cela peut faire un peu cher en termes de bilan climatique pour un événement qui est considéré en partie comme un instrument de promotion du vélo en ville.

Sur ce point, pour nous, il est assez discutable d'établir des liens entre la tenue du Tour de France, ou en tout cas la tenue d'une étape du Tour de France et la promotion de la mobilité active, du moins en comparaison avec d'autres événements ou des mesures qui sont moins nocifs et moins coûteux, et peut-être pas sponsorisés notamment par une marque de pneumatiques. On pourrait se poser la question de l'effet de la promotion de la mobilité active, qu'on pourrait mesurer versus l'effet de la promotion à travers ce sponsoring de la mobilité automobile.

Pour finir et de manière plus anecdotique, il est assez cocasse que la Municipalité cite les installations de Vidy dans ses mesures de promotion du vélo, sachant que l'installation d'une des rampes a apparemment nécessité l'intervention d'un hélicoptère de transport de lourdes charges, qui serait venu de la région lucernoise. Mais ce point pourrait être pris dans le traitement à venir de la réponse à une autre interpellation de notre même ancien collègue Curnier.

Je n'ai pas de résolution spécifique en lien avec le Tour de France, mais nous aurons évidemment l'occasion de revenir assez régulièrement sur le sujet, comme nous l'avons fait depuis de nombreuses années, notamment en lien avec la candidature lausanno-suisse pour les Jeux olympiques d'hiver, dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de discuter dans ce Conseil, malgré le fait que la Municipalité s'est déjà prononcée publiquement en sa faveur, ou en tout cas s'est avancée quant à l'accueil de la cérémonie d'ouverture ou de certaines épreuves, comme le patinage, mais cela sera dès que la Municipalité aura répondu à notre interpellation à ce sujet. Je crois qu'on a encore quelques années avant la décennie 2030, si neige il y aura à ce moment-là.

**Mme Anaïs Timofte (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche remercie la Municipalité pour ses réponses données à l'interpellation de notre ancienne collègue Céline Misiego. Les questions de l'interpellatrice soulignaient plusieurs préoccupations importantes liées à l'organisation de l'étape du Tour de France à Lausanne, qui représentait un investissement très conséquent de la part du Canton et de la Ville de Lausanne, tant au niveau financier que logistique, et qui avait déjà occupé les débats de ce Conseil.

L'une des préoccupations majeures de l'interpellation concernait les répercussions en termes de durabilité et d'émissions carbone engendrées par cet événement. Sur ce point, les réponses apportées par la Municipalité nous paraissent pour le moins lacunaires. En effet, la Municipalité évoque dans sa réponse le fait que ASO, la société organisée de l'événement, serait membre fondatrice d'une charte basée sur les dix-sept objectifs de développement durable fixés par l'ONU, mais cela ne suffit pas à rassurer pleinement quant à l'impact réel de l'événement. En effet, une charte représente dans la plupart des cas un ensemble de bonnes pratiques, mais en aucun cas un instrument contraignant pour restreindre les émissions carbone ni pour rendre des comptes de manière transparente et contraignante à qui que ce soit sur ce bilan carbone. Qu'est-ce qui nous garantit donc que la société ASO ait bel et bien compensé à 100% les émissions CO<sub>2</sub> et respecté les objectifs fixés. La Municipalité considère-t-elle par ailleurs avoir eu véritablement voix au chapitre, puisqu'elle a choisi de déléguer cette tâche à une agence qui a intégré le comité d'organisation. Cette décision nous paraît pour le moins discutable, puisque la Ville pourrait tout à fait disposer de telles compétences en interne.

Si l'événement a pu constituer sans aucun doute un succès sur le plan sportif et humain, la taille de l'événement, et en particulier la taille gigantesque du tronçon publicitaire, qui était composé de cent-cinquante véhicules sur une dizaine de kilomètres distribuant des *goodies*, nécessite que des données concrètes quant aux émissions de CO<sub>2</sub> générées soient fournies au plus vite. La Municipalité évoque dans ses réponses une compensation à 100% des émissions carbone. Comment est-ce que ça a été réalisé exactement ? Nous attendons donc une présentation de

données plus claire et plus transparente pour cet événement, mais aussi à l'avenir pour des événements similaires.

Enfin, ce type d'événement constituant une véritable vitrine pour la Ville, mais aussi pour le sport, Il semblerait que ce soit essentiellement le sport masculin qui ait la chance de bénéficier de telles opportunités de mise en avant, le Tour de France étant une compétition exclusivement masculine. Or, il nous apparaît essentiel dans le cadre de l'organisation d'événements sportifs de cette envergure que la Ville promeuve activement dans le même temps le sport féminin, ainsi que des événements inclusifs en termes de genre. Nous déposons donc la résolution suivante que j'avais transmise il y a déjà plusieurs mois à monsieur Tétaz. C'est possible de la projeter, si vous la retrouvez, bien sûr ?

#### Résolution Anaïs Timofte

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité favorise l'accueil d'événements sportifs inclusifs en termes de genre ou ad minima diffuse au même moment une position claire sur l'accès égalitaire au sport professionnel et récréatif (par voie de communiqués de presse et campagne d'affichage par exemple).

**M. Samuel de Vargas (soc.)** : – Pour ce qui est des considérations plus générales, on va faire une prise de parole commune par rapport aux deux interpellations en question.

D'abord relever peut-être aussi l'aspect très populaire et apprécié de la manifestation qui s'est déroulée il y a quelques mois. En effet, au vu de l'accueil qu'a reçu la manifestation, on devrait plutôt se féliciter. Après, les questions posées dans les interpellations sont légitimes et méritent réflexion, et c'est en cela que mon analyse diffère quelque peu de celle de M. Panchard où, au contraire, je trouve les réponses apportées par la Municipalité intéressantes et même convaincantes. Des réponses il y en a. On peut citer par exemple les 1681,80 francs de taxes sur l'élimination des déchets. Alors, ce n'est pas une information très importante, mais information il y a. Je pense qu'en termes de précision c'est assez chirurgical.

Monsieur Panchard, vous parlez aussi de gains financiers et, en somme, comme si c'était un objectif affiché essentiel de la manifestation, alors qu'il me semble que la réponse se trouve autre part et un peu plus loin dans la réponse à interpellation. Je me permets de relever ces points qui me semblent tout de même intéressants. La Ville, à l'occasion de l'organisation du Tour de France, a obtenu le label Ville à vélo, qui vise à valoriser les communes qui s'engagent dans une dynamique positive en faveur du vélo et de sa promotion. On peut aussi citer l'organisation d'une dictée du Tour, permettant à près de 400 élèves de 7P de travailler sur un texte évoquant le vélo. On voit donc des liens intéressants qui peuvent être tissés entre littérature et activités physiques, chose qui n'était peut-être pas possible au premier abord.

Il y a aussi la mise à l'honneur du cyclisme lors de l'édition 2022 du Pentathlon Family Games, avec des initiations gratuites au BMX, de VIT, de trial et de cyclisme sur route. Il y a aussi eu la fameuse fête du Tour, un événement gratuit et ouvert à toutes et tous pour mettre à l'honneur la pratique du vélo sous toutes ses formes, y compris des ateliers mécaniques et des astuces pour l'entretien de son vélo. Donc il me semble que par ces quelques éléments évoqués, on voit que c'est une manifestation qui a permis de toucher un large spectre de personnes, qui s'inscrit dans la politique menée par la Ville de Lausanne s'agissant du report modal, de la promotion du vélo et des modes de transport doux, si l'on peut dire. En cela, les réponses m'apparaissent convaincantes.

Par rapport à la résolution qui nous est proposée, il me semble que le groupe socialiste peut s'y rallier. Effectivement, il est aussi important de garantir une certaine représentativité et une promotion des activités sportives qui ne sont peut-être pas encore pleinement valorisées et visibles.

**Mme Pauline Blanc (PLR)** : – Au vu de la perte d'organisation de différents événements sportifs de grande ampleur, le groupe PLR se réjouit des différentes manifestations sportives cyclistes qui ont eu lieu à Lausanne. Notre ville, en tant que capitale olympique, doit clairement s'inscrire dans cette lignée. Et cela implique, entre autres, l'organisation de tels événements, comme l'étape du Tour de France.

La Municipalité l'explique très clairement dans ses réponses, l'impact écologique de tels événements peut être considérable, mais ils peuvent être également réduits. Par contre, cela ne doit en aucun cas être le seul facteur de candidature ou plutôt de non-candidature à un tel événement.

L'occasion d'organiser des événements est une grande opportunité pour faire rayonner la ville et s'inscrire dans son statut de Ville olympique, et cela est absolument essentiel. Donc on encourage l'organisation de ces événements, et cela doit se faire selon un ensemble de circonstances et de facteurs qui doivent être pondérés. Le facteur écologique, ou en tout cas l'empreinte écologique que peuvent avoir ces événements sur le territoire lausannois ne peut pas être le seul facteur allant dans le sens d'un refus de candidature. Et d'ailleurs la Municipalité le dit très clairement dans ses réponses. Finalement la Ville peut faire tous les efforts qu'elle veut pour agir dans le sens de ses objectifs, mais elle doit quand même agir dans le cadre de ce que prévoient les organisateurs et les habitudes des événements. Néanmoins, rien n'empêche une discussion en amont.

Par rapport à la résolution en tant que telle, le groupe PLR va la soutenir. Evidemment qu'on encourage, comme je l'ai dit, l'organisation d'événements de grande ampleur à Lausanne, mais faut-il encore que Lausanne puisse les garder sur son territoire. On l'a vu avec le cas du Ladies Open Lausanne. Donc on espère finalement que cette résolution puisse être mise en œuvre par la Municipalité.

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – Effectivement, la question de l'accueil des manifestations sportives à Lausanne est assez complexe et est au croisement de différentes politiques publiques : évidemment, la politique sportive, la politique sportive d'élite, mais aussi d'incitation au sport pour la population, l'activation d'autres politiques publiques comme la mobilité, notamment en ce qui concerne les manifestations cyclistes, vu que, et on l'a vu par le passé aussi, des manifestations cyclistes incitent la population à pratiquer le vélo au quotidien. Bien sûr, ça se croise avec d'autres enjeux, comme les enjeux climatiques, financiers, touristiques, d'autres questions. Donc comment est-ce qu'on appréhende les candidatures et, finalement, ensuite, l'organisation de ce type de manifestation ? Eh bien, c'est, en effet, et ça a été évoqué, en concertation avec les organisateurs, en fonction des possibilités aussi qui nous sont données, sans perdre de vue, bien sûr, l'impact climatique.

On a eu l'occasion déjà de le dire, dans le milieu des manifestations sportives, il y a un grand travail qui a été fait pour améliorer les choses dans ce domaine. Il y a encore un chemin qui est à faire, ça, c'est sûr, et je crois que la Municipalité ne dit pas le contraire. Le Plan climat prévoit aussi certains aspects qui concernent la politique sportive. Ce qu'on a expérimenté avec les manifestations, et notamment le Tour de France, c'est, finalement, ce que la Ville organise, de ce que nous on fait, qu'on réduise le plus possible l'impact. Après, il y a l'organisateur privé, en l'occurrence l'entreprise ASO, et, là aussi, c'est ce qui appartient à ASO. Là, on peut être en discussion avec l'entreprise, j'y reviendrai.

Par rapport à ce que la Ville de Lausanne a fait, effectivement, on a travaillé avec une agence lausannoise, qui a accompagné le comité d'organisation et qui a même eu un siège au sein du comité d'organisation pour analyser et pour conseiller tous les groupes de travail en question pour l'organisation sur ce qui se faisait en termes de mobilité, de gestion des déchets, l'alimentation saine et locale, l'accessibilité, l'inclusion et l'énergie. Alors peut-être que c'est has been, d'après M. Panchard, mais il n'empêche que cette agence de la place qui nous a aiguillés sur ces différents aspects a permis de fixer des objectifs assez ambitieux et de réduire aussi l'impact de cette manifestation. D'ailleurs, pour la Fête fédérale de gymnastique, en 2025, là aussi, on a des objectifs ambitieux en termes d'impact climatique et de durabilité de la manifestation. Ce n'est pas le propos ici, mais encore, on y reviendra au Conseil communal plus tard, vu qu'un préavis vous sera présenté sur la Fête fédérale de Gym, où on pourra vous exposer tout ça. Donc c'est l'aspect qui concerne ce qui est en mains, si on veut, de la Ville.

Après, en ce qui concerne l'entreprise, ce n'est pas mon rôle ici de faire l'avocate d'ASO, ce n'est pas ce que je vais faire. Par contre, dans les discussions qu'on a eues avec ASO, en amont de l'organisation, cette question a été discutée, elle était importante. On a pu aussi savoir quelles mesures avaient été prises ces dernières années pour limiter l'impact. Alors, évidemment que le Tour de France, c'est un événement génial et populaire et, je crois, qui amène une cohésion assez importante. Les gens en parlent encore maintenant, des étoiles dans les yeux, donc c'est un événement incroyable. Après, c'est sûr que si on est seulement de manière froide et analytique à regarder le Tour de France et sa caravane et, finalement, ces bus qui accompagnent les cyclistes, effectivement, c'est assez impressionnant, parce que c'est effectivement une des plus grosses manifestations qui a le plus gros rayonnement au monde.

Donc pour dire qu'il y a un grand effort qui est fait, et je pense que, dans le domaine du sport, il y a évidemment autant de situations et de pratiques que de cadres aussi qui sont donnés par les collectivités publiques. Ce qui est important, c'est sans doute d'avancer ensemble pour pouvoir, si on veut, sortir de cette opposition, réduction des impacts climatiques et sports. A Lausanne, la Municipalité pense qu'on peut continuer d'accueillir et on veut accueillir des manifestations sportives qui font du sens en termes d'incitation à la pratique sportive pour la population, en termes de rayonnement de la ville, et puis qu'on peut avancer pour qu'elles aient un impact le plus minimum possible. C'est ce chemin-là qu'on veut prendre. On ne souhaite pas aller dans une austérité de manifestations sportives en disant qu'il faut qu'on fasse venir le moins de personnes possible. Par contre, c'est sûr qu'on doit intégrer ces préoccupations dans tout ce qu'on fait et c'est ce qu'on essaye de faire.

Si vous voulez plus d'informations sur ce rapport, on a un rapport interne qui a été fait par cette agence de la place qui a été mandatée. On peut le mettre à disposition, on va le mettre sur le site Web. Il y a la page Tour de France. On pourra le mettre, vous pourrez aller voir tous les détails de ce rapport. Et de nouveau, ça concerne effectivement ce qu'a fait la Ville de Lausanne. Ce qui concerne ASO en tant que tel, c'est ASO qui fait son propre rapport, qui fait son analyse et qui va en refaire une prochainement, apparemment, pour comparer les derniers chiffres qui ont été faits sur l'organisation d'un Tour de France avec les mesures qui sont prises.

Peut-être aussi dire quand même que l'organisation de l'étape lausannoise a été citée en exemple par l'Union cycliste internationale, qui recommande les villes et les communes qui accueillent le Tour de France de reprendre les pratiques qu'on a expérimentées à Lausanne. Donc je pense que c'est aussi ça qu'on veut, c'est être un laboratoire, dans ce qui est entre nos mains de pouvoir faire au mieux.

Par rapport à la question des manifestations pour les femmes, alors, la Ville de Lausanne, donc la Municipalité, a fait part de son intérêt avec la Ville d'Aigle, mais aussi la Ville de Genève, d'accueillir un Tour de France femmes. C'est toujours comme ça, les candidatures, ça veut dire qu'on fait une candidature et puis, tout à coup, on est appelé et on nous demande si ça vous intéresse l'année prochaine ou dans deux ans. Et puis là, on confirme. Donc on a fait part de cet intérêt. C'est quelque chose qu'on pourrait organiser avec des parcours qui ne seraient pas seulement à Lausanne et sur la côte, mais aussi au Nord vaudois, avec une arrivée à Genève, ce qui serait une belle collaboration intercantonale, là aussi, avec cette volonté de promouvoir aussi le cyclisme d'élite chez les femmes. Ce serait une manifestation qui nous réjouirait beaucoup. Là encore, on pourrait l'organiser en tenant compte de ces questions-là, en avançant aussi avec des outils d'analyse et d'évaluation qu'on peut sans doute renforcer et s'approprier aussi pour l'organisation des manifestations futures.

**Le Conseil, par 60 oui, 5 non, et 7 abstentions, adopte la résolution de Mme Anaïs Timofte.**

(insérer délibérés)

## Interpellation de M. Pierre Conscience : « Qu'advient-il de la Rasude ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Nous nous impatientons de pouvoir avoir l'occasion de débattre de ce sujet très important pour les Lausannoises et les Lausannois, qui concerne un projet de réaménagement de grande ampleur d'un quartier, la Rasude, qui, pour la plupart des Lausannoises



et des Lausannois n'est plus un quartier, mais plutôt un complexe d'immeubles à ce stade. Donc on parle évidemment de ce bloc d'immeubles que nous avons tous et toutes eu l'occasion, par l'intermédiaire de visites proposées à nos groupes, de visiter, bloc d'immeubles qui démarre à l'est de la Gare et se termine au début de l'avenue d'Ouchy.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses très complètes et très nourries. Néanmoins, aux yeux de notre groupe, nous estimons, malgré ces réponses, que le projet que porte la Municipalité est avant tout un projet qui va servir les intérêts des promoteurs qui financent ce projet immobilier et non ceux de la population. La Municipalité peut, à moindres frais, se vanter dans ses réponses de porter ce projet non pour les intérêts du privé, mais pour des objectifs de développement urbain au service du plus grand nombre. Il n'en demeure pas moins que le plan d'affectation prévu offre à Mobimo et CFF Immobilier, les deux gros acteurs de ce projet, l'opportunité de réaliser de juteux profits pour un développement qui fera la part belle aux activités commerciales et ne laissera qu'une part très marginale au logement.

J'aimerais revenir sur certains points dans ces réponses. Le premier, c'est celui de la consultation des habitants et des habitantes. Nous ne sommes vraiment pas satisfaits de ces réponses. Le compte-rendu de la Municipalité, selon nous, confirme les impressions que nous avons au moment de rédiger cette interpellation. Nous voyons ici que nous avons affaire à quelque chose qui est plutôt de l'ordre d'un simulacre de consultation, qui consiste à organiser des événements d'information et non pas de réelle prise en compte de la position des habitants avant l'élaboration d'un projet, qui vise avant tout, au fond, à pouvoir dire ensuite que les habitants, les habitantes ont été consultés, et ainsi légitimer une démarche pourtant, à nos yeux, impopulaire.

Je reviens sur la question de la part de logement. La Municipalité a défendu dans ses réponses l'argument selon lequel les normes OPAM l'empêcheraient de construire un certain nombre de logements sur ce terrain. J'affirme ici que c'est faux. En analysant le dossier, on ne peut que se résoudre à considérer soit que cet argument est le signe d'une certaine ignorance quant à ces normes, ou, cela m'inquiéterait ou me décevrait, d'une certaine malhonnêteté par rapport à ces normes. Ces normes n'interdisent d'aucune façon de construire sur le site de la Rasude, y compris le bâtiment le plus proche du rail. Elles demandent simplement des normes de construction spécifiques garantissant la protection des résidents en cas d'accident chimique sur le rail notamment. C'est de cela qu'il s'agit pour la région lausannoise. Alors, c'est sûr que ça impliquerait des coûts élevés, et on comprend bien que les promoteurs comme Mobimo ou CFF Immobilier souhaitent limiter les coûts d'aménagement et maximiser leurs bénéfices, mais ça ne devrait pas correspondre aux objectifs de la Municipalité.

La preuve que des logements peuvent être y construits, et en nombre, à des proximités tout aussi grandes du même rail sur lequel passent les mêmes trains à risque, on trouve le long de cette voie ferrée, à moins de 2000 mètres, quantité de logements bien plus proches du rail, construits récemment, parfois même par les CFF eux-mêmes, et qui respectent ces normes. A Renens, 11 000 mètres carrés de logements le long des voies, plus proches que la Rasude. A Malley, 14 000 mètres carrés. Pour ma part, je vis par ailleurs, c'est l'anecdote, dans un vieil appartement appartenant au CFF, à moins de 5 mètres du rail, et aucun de ces dispositifs n'est bien sûr assuré dans ce vieil immeuble. Du reste, si la Municipalité n'envisageait aucun logement sur ce site, encore pourrions-nous reconnaître une certaine cohérence. Mais ce n'est pas le cas.

De plus, sur la question du logement, et je ne veux pas relancer le débat que nous avons eu tout à l'heure, mais il s'agirait de ne déployer que 20% de logements à loyer abordables, et donc sur seulement 20% de surface dévolue au logement dans ce projet de construction. Et donc, zéro placement de logements subventionnés, si on comprend les réponses, et 80% de logements laissés à la libre spéculation immobilière et, cette fois-ci donc, pas en propriété de la Ville. Donc on peut s'alarmer plus encore des niveaux des loyers que vont atteindre cet endroit. Bravo la politique sociale du logement.

Dans le quotidien *24 heures*, notre syndic affirmait que Lausanne, qui a le plus faible ratio entre les emplois et les habitants parmi les grandes villes suisses, a besoin de postes de travail. Mais c'est une comparaison absurde, chers collègues. Evidemment que le ratio n'est pas le même à Lausanne que dans un canton-ville comme Bâle ou Genève ou dans une agglomération sans commune mesure comme celle de Zurich. Notre développement urbain, bien plus que les autres grandes villes

que je cite, se construit en synergie forte avec l'agglomération, le Plan d'agglomération Lausanne-Morges en témoigne, et avec les autres villes de la région.

Je viens maintenant sur la question de la verticalisation. La Municipalité défend le fait que verticaliser à cet endroit permet de dégager de l'espace libre au pied des bâtiments et d'offrir ce secteur à la population. Mais cet argument, présenté comme il l'est fait ainsi n'est rien d'autre qu'un chantage. Vous voulez récupérer de l'espace public, vous voulez piétonniser ? Eh bien il va falloir accepter de grosses colonnes de béton en dessus en contrepartie. Mais rien n'empêche de piétonniser sans pour autant verticaliser à ce point et construire des mastodontes qui vont avoir un impact sur la vie quotidienne des usagers et contribuer à créer des phénomènes d'îlots de chaleur, quand bien même la Municipalité s'en défend. Sur les arbres en pleine terre, on parle de la plantation de huitante arbres, mais je ne vois toujours pas comment la Municipalité entend pouvoir planter des arbres en pleine terre sur ce site, sinon de réduire de presque dix mètres l'altitude du sol. Il y a une dalle de béton qu'il faudrait retirer et redescendre des mètres et des mètres en dessous. Or ce n'est pas du tout ce que prévoit le projet tel qui nous a été présenté par Mobimo. Les images qu'on a tous pu voir montrent bien qu'il ne s'agira pas d'arbres en pleine terre, mais d'arbres soit en pot, soit plantés dans des petits blocs de terre sous lesquels réside du béton. Donc le rétablissement d'une biodiversité urbaine ne sera pas du tout permis par cette revégétalisation, qui est une revégétalisation que je qualifierais d'artificielle.

Et puis un dernier argument, c'est la question des ombres portées. L'impact sur l'ensoleillement du quartier, selon les modélisations qui ont été faites, avec les hauteurs qui ont été fournies par les promoteurs immobiliers, font qu'on aurait des ombrages qui s'étendraient, chers collègues, selon les saisons, du premier tiers de l'avenue Ruchonnet à, selon toujours les saisons, au moment du coucher du soleil, soit jusqu'à Georgette, soit, pire, quand le soleil est plus bas, jusqu'à Marterey, jusqu'au bas de Marterey. Ces ombrages, on pourrait les voir jusqu'au bas de Marterey. Donc vous voyez que ce n'est pas du tout un impact anodin sur le territoire et le développement urbain.

Nous considérons que les objectifs poursuivis par la Municipalité ne vont pas permettre la dynamisation proposée et, surtout, ne vont pas permettre de soutenir une politique sociale du logement à Lausanne, ce qui devrait être sa priorité. Comme je vous l'ai expliqué, nous ne voyons pas en quoi les arguments qui sont défendus dans ces réponses permettraient de reconsidérer notre position. C'est la raison pour laquelle, chers et chers collègues, selon nous, ce projet va à rebours du bon sens. Il marche sur la tête au regard des urgences écologiques et sociales de notre temps, notamment, et je n'ai pas eu le temps de le développer, mais quant à la quantité de béton qui sera utilisé pour le construire, même si on récupère une partie du béton déjà existant sur le site.

La Rasude, selon les promoteurs avides de Mobimo et CFF Immobilier, c'est l'installation d'une immense verrue antisociale et antiécologique en plein centre-ville. C'est la garantie de nouvelles nuisances pour les Lausannoises et les Lausannois, notamment ceux qui vivent à proximité de la gare et qui n'en ont pas fini de souffrir déjà du chantier de la Gare. C'est la raison pour laquelle, chers collègues, j'aimerais vous proposer trois résolutions à l'issue du débat de ce soir, que je pose directement dans la discussion. Je prierai à M. Tétaz peut-être de nous les afficher pendant que j'en fais lecture.

#### Résolution Pierre Conscience 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à son projet d'établir un nouveau Plan d'affectation pour le quartier de la Rasude permettant la verticalisation du bâti et privilégiant les surfaces commerciales à celles dévolues au logement; le Conseil communal souhaite, au contraire, que la Municipalité préserve ou propose, pour ce quartier, un plan d'affectation garantissant la préservation architecturale et urbanistique du quartier, en donnant la part belle aux logements subventionnés et aux logements à loyers abordables, ainsi qu'à la revégétalisation et à la piétonnisation de la zone.

#### Résolution Pierre Conscience 2

Le Conseil communal souhaite qu'en cas de mise à l'enquête d'un potentiel nouveau plan d'affectation impliquant une verticalisation du bâti, la Municipalité fasse preuve de transparence auprès de la population, en installant des dispositifs – tels que des ballons flottants, comme déployés lors du projet Tour Taoua – permettant aux résident-e-s et aux passant-e-s de se figurer,

clairement et depuis tous les endroits potentiellement concernés, l'impact d'une telle construction sur le quartier.

### Résolution Pierre Conscience 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soumette au suffrage populaire communal l'acceptation de ce nouveau Plan d'affectation, par le biais d'un référendum spontané.

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts) :** – D'abord, merci beaucoup à l'interpellateur pour ses questions pertinentes et à la Municipalité pour sa réponse détaillée.

Cette réponse montre que le projet a évolué dans le bon sens depuis le MEP et les démarches participatives, qui ont effectivement eu lieu en 2017, auxquelles j'ai d'ailleurs participé en tant qu'habitante du quartier sous-gare.

Quelles sont ces améliorations

- la densité a été réduite de 11 000 mètres carrés,
- le nombre d'étages a été réduit de dix-neuf à quinze,
- le nombre de places de parking (en total) a baissé de 440 à 260,
- la végétalisation du site a été renforcée, avec un minimum de 80 arbres d'essence majeure.

Certes, pour les Vert·e·s et Jeunes Vert·e·s, ce n'est pas encore un projet idéal. L'idéal serait de renoncer complètement aux places de parking, sauf livraison et PMR, de baisser encore de quelques étages les tours et de créer plus de LUP. Nous espérons obtenir encore quelques modifications du projet dans ce sens. Mais, à nos yeux, le projet constitue une amélioration notable de la situation actuelle :

- Le quartier, actuellement complètement inaccessible au public, sera ouvert, avec la moitié, donc 8300 mètres carrés de la surface totale dédiée aux espaces publics, avec un parc de 3600 mètres carrés avec vue entraînable sur le Léman ouvert au public.
- L'espace, aujourd'hui complètement minéral, sera végétalisé, avec un nombre d'arbres passant de 0 aujourd'hui à 80 au minimum.
- d'aujourd'hui zéro logement, on passe, avec le projet, à un minimum de 20% de logements, avec possibilité d'en réaliser plus (puisque le plan de quartier prévoit un minimum), si cela s'avère possible. Il ne faut pas uniquement penser à l'OPAM, même si c'est un vrai obstacle, mais aussi au niveau de bruit.

Nous partageons les préoccupations de l'interpellateur de limiter l'usage du béton. Mais, justement, sur ce point, le projet est très intéressant, car il conserve plusieurs bâtiments. Il conserve notamment toute la dalle en béton et les sous-sols. En outre, la Municipalité nous dit avoir négocié la mise en œuvre de matériaux biosourcés et le réemploi dans la convention foncière, qui sera publiée en même temps que l'enquête publique, et sera mise en œuvre dans le concours d'architecture.

Dans l'ensemble, en comparaison avec l'état actuel, mais aussi en comparaison avec un projet standard conforme au PGA actuel, le projet constitue un réel plus pour le développement de la ville.

Pour ces raisons, le groupe des Vert·e·s et des Jeunes Vert·e·s, en tout cas dans sa majorité, va rejeter la résolution numéro 1, qui incite à abandonner complètement le projet et à recommencer à zéro. Nous accepterons bien sûr la résolution 2, car nous soutenons toujours la transparence. Pour ce qui est de la résolution 3, celle-ci est superflue, car il est de la compétence du Conseil communal de soumettre au référendum spontané le Plan d'affectation Rasude, et nous en déciderons donc le moment venu.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – A propos de ce projet, nous l'estimons comme extrêmement intéressant, surtout c'est un projet qui est vital pour le développement de la ville. Nous pensons que refuser un tel projet serait un très mauvais signal, signifierait une forme d'immobilisme et même de recul pour le développement économique de la ville.

Pour mémoire, il y a une diversité d'activités qui est proposée, à savoir des commerces, hôtellerie, culture, logements, services et notamment crèches. C'est un site qui est stratégique. Il est

extrêmement attractif pour les entreprises nationales et aussi internationales, et donc il faut assumer ce choix, assumer aussi le fait que, peut-être, il y ait moins de logements à cet endroit-là, si c'est un endroit aussi essentiel du point de vue des activités, surtout tertiaires, qui vont y être installées. Par rapport aux reproches qui avaient été faites suite à la présentation de la première version du projet, ça a été en partie corrigé. La végétalisation a été augmentée, ainsi que la densité et la hauteur des bâtiments ont été abaissées de plusieurs étages.

Je relève aussi que c'est des centaines de places de travail, voire des milliers qui vont être amenées ici, en ville, ce qui va amener passablement de substances fiscales, et c'est exactement ce dont on a besoin. Je me rappelle, en début de soirée, M. Conscience qui parlait de trouver d'autres sources de revenus, je le cite. Eh bien, en voilà une toute trouvée, et je pense vraiment que la Ville en a besoin, c'est absolument vital. La comparaison entre les différentes villes de Suisse, même si on veut se trouver des excuses pour excuser notre mauvais niveau, est assez parlante à ce sujet.

C'est un projet qui est intéressant aussi, parce qu'il ouvre un nouveau quartier qui est actuellement entièrement fermé. Le refuser, ça va repousser simplement cette ouverture au public. On a besoin de plusieurs années et ça, c'est un luxe qu'on ne peut peut-être pas se permettre. Il faut aller de l'avant et développer ce quartier, qui est une vraie pépite au cœur de Lausanne. C'est un nouvel espace offert à la ville.

Finalement nous souhaitons donc ce projet, porté par CFF et Mobimo – et il n'y a aucun mal à ça, à ce que ces acteurs importants s'intéressent à développer le patrimoine de la ville – puissent se réaliser sans trop d'entraves et qu'ainsi l'aménagement d'un espace public de qualité soit créé. Par rapport aux résolutions, les deux premières nous allons les rejeter, et la troisième, pour la raison qui a été dite, nous allons réserver notre position lors des discussions ultérieures au sein de ce Conseil.

**M. Samuel de Vargas (soc.)** : – Merci également à l'interpellateur, qui met le doigt sur un sujet important sur lequel nous serons certainement amenés à discuter ultérieurement.

Le groupe socialiste a une opinion plus favorable du projet que M. Conscience. On y voit effectivement des opportunités intéressantes et favorables à la population lausannoise. En guise de rappel, actuellement, la situation est la suivante, nous avons face à nous un espace clos, fermé au public, imperméable et minéral. C'est une zone qui n'est donc pas accessible aux Lausannoises et aux Lausannois, et l'idée est donc de proposer des espaces publics, notamment avec l'avenue de la Rasude, qui était ouverte au public par le passé. On voit donc la création d'une nouvelle artère du quartier qui est, qui plus est, entièrement piétonne. En somme, cela créera aussi un plateau entre Plateforme 10, la place de la Gare et la Rasude, créant une continuité tout à fait souhaitable pour la poursuite du développement de cet espace. Il y aura également aussi un deuxième espace phare, le jardin suspendu, qui est tout de même la taille d'un terrain de foot, végétalisé à la hauteur de 70% de la surface. Ce sera donc un lieu où on pourra se reposer, un lieu où diverses animations pourront aussi s'exercer et, en cela, c'est un point très positif du projet.

Pour ce qui est du sous-sol, il faut dire que le sous-sol de la Rasude sera directement relié à la plateforme modale prévue avec la Gare. Cela contribuera à désengorger la place de la Gare qui est, comme on peut le constater ces jours, source aussi de difficultés entre les différentes formes de mobilité. Un autre point intéressant du projet c'est la création de commerces d'utilité publique au rez-de-chaussée, c'est-à-dire la possibilité de laisser à des acteurs économiques qui ne pourraient peut-être pas se payer le loyer à de tels emplacements dans des conditions usuelles, mais qui pourront, grâce à la mise en place justement de ces commerces dits d'utilité publique.

Par rapport à la part de logements maintenant, ce qui peut paraître effectivement assez faible, elle l'est pourtant le maximum qui peut l'être, compte tenu des difficultés déjà mentionnées par Mme Gerber. Pour ce qui est du logement abordable, je peux rejoindre M. Conscience dans son regret qu'il n'y en ait pas davantage, mais, comme cela a pu être dit dans la presse, cela a fait l'objet de négociations entre les promoteurs et la Ville, qui a permis d'augmenter la part de logements abordables qui était initialement prévue dans le projet.

S'agissant aussi des postes de travail, M. Conscience vous évoquait effectivement la nécessité de prendre du recul sur la question et de voir Lausanne en tant que ville, mais aussi dans son agglomération toute entière. Mais cela ne devrait pas non plus empêcher le développement de ces activités au sein de la ville, surtout lorsqu'on met en perspective la poursuite du développement des



transports publics à Lausanne – on peut citer le tram, la future nouvelle gare. Tout ça, ce sont des opportunités qui doivent être saisies s'agissant de la création de places de travail.

Pour ce qui est des résolutions, le groupe socialiste refusera la première, car, comme nous l'avons déjà dit, nous accueillons plutôt favorablement le projet. Je reviendrai aussi sur un des points, la résolution demande en somme que la Ville décide des logements qui seraient construits. Je rappelle tout de même que, malheureusement, le terrain n'appartient pas à la Ville, donc c'est bien le propre du terrain privé, c'est de quand même avoir une certaine marge de manœuvre là-dessus. Certes, la Ville doit donner des autorisations, évidemment consulter et donner des directions au projet, mais on ne peut malheureusement rien imposer. Donc, en ce sens, il ne semble pas opportun de soutenir cette résolution.

Pour ce qui est de la deuxième, je tiens à rappeler tout d'abord que la Ville de Lausanne a déjà des règles strictes en matière de gabarit, surtout en comparaison d'autres Villes ou d'autres collectivités publiques. Etant toujours favorable à la transparence, le groupe socialiste soutiendra donc cette résolution. Mais je tiens peut-être à préciser que cela ne devrait pas forcément passer par la mise en place de ballons. Alors, monsieur Conscience, vous l'évoquez vous-même dans la résolution, mais je pense que c'est important de laisser une marge de manœuvre sur la manière de représenter ces gabarits.

Par rapport à la troisième résolution, comme déjà évoqué par les autres intervenantes et intervenants, le groupe socialiste refusera celle-ci dans la mesure où ce Conseil sera amené à se prononcer dessus lors du traitement de l'objet ou des questions liées, et non pas dans le cadre du traitement d'une interpellation.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Le groupe UDC partage évidemment certaines des préoccupations de l'initiant et en profite pour le remercier d'amener ce débat ici, devant le Conseil communal. Cela dit, il est incontestable que le site de la Rasude peut et doit se développer, et on ne peut pas non plus priver les propriétaires fonciers de leur droit à valoriser leur parcelle. Toute la question étant évidemment de savoir, et c'est la clé de ce problème, comment cette valorisation va s'opérer.

Il y a encore beaucoup de travail dans ce projet, qui a déjà été, c'est vrai, remanié pour partie, sur tous les plans. Que ce soit la question de la mobilité, puisque la Municipalité semble s'en tenir à des pistes cyclables, qui vont traverser des zones piétonnes ; décidément, cela ressemble à d'autres débats qu'on a pu avoir dans ce plénum à maintes reprises. Avec des locaux commerciaux dont l'affectation, le mode d'attribution et les loyers qui seront pratiqués laissent percevoir de bonnes grosses interventions étatiques, comme on les aime, qui vont fausser le marché. La question du logement, évidemment, avec la pertinence plus ou moins avérée de créer des logements à loyers modérés ou abordables dans des locaux qui vont être fort coûteux à construire. Et puis, évidemment, les questions patrimoniales, puisqu'on a cette obsession, une fois de plus, qui confine à la pathologie à vrai dire à vouloir édifier des tours dans une ville en pente.

En entendant Mme Gerber, on a le sentiment que les Verts ont succombé au travestissement de la réalité qui est opérée par les partisans de ce projet, en tout cas sur certains de leurs aspects. C'est bien la première fois d'ailleurs que les Verts, par exemple, se réjouissent qu'on renonce à démolir du béton et qu'on le conserve. C'est une première. Et puis, parler d'un parc public est franchement trompeur, probablement à dessein d'ailleurs. Je crois que M. de Vargas a eu l'honnêteté et la franchise de nommer les choses telles qu'elles sont : il s'agit effectivement d'un jardin suspendu, soit une bande de verdure qui sera posée sur une dalle en béton. Je pense qu'on peut s'attendre au même succès que celui qu'on a connu à d'autres endroits de la ville, où on a pour tout vestige des toitures végétalisées ou autres arbres supposément résistants au changement climatique. On a quelques vestiges carbonisés qui trônent ici ou là.

Donc on est assez sceptique en l'état, mais on n'en est qu'au début de ce processus, qui sera encore long. Le débat aura lieu en temps voulu devant ce Conseil communal lorsqu'on sera saisi du Plan d'affectation. Peut-être qu'on peut réafficher les résolutions précédentes, puisqu'elles n'ont manifestement pas la vertu de pouvoir être réunies sur le même écran. En ce qui concerne les résolutions 1 et 2, en ce qui concerne l'UDC, il nous semble qu'elles sont un peu prématurées et qu'il s'agira d'en discuter en commission en temps voulu. S'agissant de la 3, elle est correcte sur le fond, mais, en ce qui concerne la forme, elle est évidemment hors de propos, puisqu'il n'y a pas lieu d'enjoindre la Municipalité à faire usage de compétences qui sont celles du Conseil communal. A ce titre-là, on va la soutenir à des fins purement symboliques.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – On réagira à quelques propos qui ont été formulés précédemment. Bon, Mme Gerber et M. de Vargas nous ont fait le service après-vente de leur majorité municipale. C'est de bonne guerre. On nous aurait fait lecture d'un prospectus de promotion rédigé par les promoteurs, probablement qu'on aurait eu le même texte, en tout cas en substance.

Enfin, une déception quand même de la part du groupe des Verts de soutenir un tel projet de bétonisation, un tel projet qui va à rebours d'un projet de développement urbain qui devrait se faire dans une ville écologique adaptée aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle de l'urgence climatique. C'est à croire que, finalement, c'est l'ombre d'un autre mastodonte, un mastodonte politique de la vie politique lausannoise, qui plane encore sur votre groupe et qui vous empêche de prendre vos distances avec un projet qui, finalement, a dans ses grandes lignes une grande proximité avec le projet Tour Taoua, qui avait valu un bel échec politique à cette même majorité municipale, et je souhaite le même avenir à ce projet.

Répondre quand même à quelques arguments. On nous dit, oui, on aurait aimé plus de 20% de logement, mais c'est déjà pas mal, c'est plus que ce qui avait été prévu. Mais, enfin, chers collègues, la Municipalité, certes, ce n'est pas elle qui est propriétaire, mais elle peut jouer un rôle très important. C'est elle qui décide du changement de ce plan spécifique d'affectation en lieu et place du Plan général d'affectation qui s'applique pour l'heure. Donc elle pourrait venir avec des revendications beaucoup plus fortes en la matière, dire voilà, vous pouvez construire ici, on peut envisager certaines modifications, certaines adaptations, mais cette verticalisation, ce sera non, cet usage du béton ce sera non, ce sera à telle condition qu'on est prêt. Bref des négociations, pas un plateau doré de rentabilité pour ces promoteurs, parce que, même s'il y a eu quelques reculs, ces reculs sont absolument marginaux par rapport à ce qu'un groupe comme celui des Verts et des Jeunes Verts devrait défendre. C'est faux que c'est le maximum, ce 20%. C'est factuellement faux. C'est un choix, et c'est un choix économique et politique qui répond à des exigences de rentabilité, de profitabilité du site pour les promoteurs.

Il est techniquement possible, en respectant ces normes, de construire plus de logements sur ce site. Et du reste, les normes OPAM, si vous les appliquez, madame Gerber, de fait, vous répondez aux exigences de nuisance sonore, parce qu'il y a des exigences d'isolation qui ont après un effet d'isolation phonique également. Donc ces normes OPAM impliquent déjà ces restrictions.

Quant aux arbres, alors, on nous dit on a augmenté le nombre d'arbres qui seront plantés. Mais, de nouveau, des arbres plantés de cette façon-là n'auront un effet que très marginal sur le réchauffement de la zone. Et puis, juste une chose sur ces modélisations, vous dites vous-même que ce n'est pas la Ville qui détient ce territoire. Ces promesses de modélisation, vous les connaissez toutes et tous, chers collègues. On nous vend un projet, regardez ce qui s'est passé sur le site du musée cantonal. Si vous regardez les modélisations d'avant sa construction, mais on avait l'impression d'être en forêt quand on arrivait devant le musée, vous voyez ce qu'il en est maintenant. D'accord ? Donc j'aurais un peu de méfiance quant au fait de vendre ce projet. Alors vous, si vous allez voir nos administrés, les habitants et les habitants de Lausanne, en leur promettant cette belle forêt au centre de la Rasude, et bien je vous invite à assumer ça quelques années plus tard, quand le béton couvrira en majorité cette surface.

Et le béton justement, alors on regrette, on aurait aimé que ce soit autrement, mais il est temps d'arrêter avec cet usage du béton, surtout pour construire des tours aussi verticalisées. Comment vous pouvez céder sur cette question-là ? Je ne m'y résous pas et je suis choqué qu'un groupe comme celui des Verts et des Jeunes Verts, mais aussi que le groupe socialiste puissent accepter d'entrer dans cette logique. Alors il est souhaité en effet, nous le souhaitons aussi, qu'on n'empêche pas le développement économique de la ville, mais c'est comme si en fait il fallait construire des tours pour assurer le développement économique de la ville. Il fallait favoriser de l'emploi et pas du logement à cet endroit-là particulier, sinon on s'oppose au développement économique de la ville. Cet argument est nul et non avénu autant que les précédents. Le terrain n'appartient certes pas à la Ville, mais, précisément, elle a son mot à dire sur la verticalisation, sur la place des logements, sur la construction de, je le répète, cette nouvelle verrue anti-écologique et antisociale.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – M. Conscience a passablement pris à partie les Verts, critiquant beaucoup de nos propos. Moi je trouve que les siens sont aussi un petit peu excessifs, voire caricaturaux sur certains points.

Je ne vais pas revenir sur tous les aspects mentionnés de façon excellente par Mme Gerber, mais aussi M. Marmy et M. de Vargas notamment. Par contre, j'aimerais juste revenir sur un ou deux points. Quand M. Conscience parle notamment de simulacre de consultation, pour reprendre ses propos, j'aimerais quand même rappeler que si on compare à d'autres projets, pour certains d'ailleurs même portés par la Ville, ce projet là a plutôt fait l'objet d'une consultation assez large et régulière. Ce qui est vrai par contre, et c'est peut-être en ce sens là que ça vous donne l'impression que ce n'est pas le cas, c'est que ça s'est déroulé dans un temps très long puisque, comme d'autres projets autour de la Gare de Lausanne, ce projet prend beaucoup de temps. La consultation a démarré il y a très longtemps. Il y a eu une nombreuse consultation de la population.

Et puis j'aimerais quand même mentionner aussi le rôle de la commission Pôle Gare. Elle a été créée il y a maintenant plus de dix ans. Personnellement, j'en fais partie depuis sa création et on a eu de nombreuses séances sur ce projet. Chose, à ma connaissance unique, en tout cas, de ma vie de conseiller communal, on est venu même nous consulter sur le choix pendant entre deux tours d'un concours d'un mandat d'études parallèle sur le choix des quatre projets qui, à ce moment-là, avaient été préretenus. La commission s'était prononcée très largement en faveur de celui qui a été retenu, en émettant des critiques, comme on l'a fait tout au long des années en commission, ce qui a contribué aussi à donner des impulsions à la Municipalité, qui ensuite s'est battue à négocier avec les promoteurs pour améliorer sensiblement le projet, comme cela a été dit, mais enfin, voilà, il y a eu vraiment tout un travail d'optimisation.

Alors, certes, il n'est certainement pas parfait et on peut encore obtenir quelques améliorations. La part de logement d'utilité publique en est effectivement peut-être une. Peut-être aussi le nombre d'étages du bâtiment le plus élevé. C'est des éléments encore de négociation, je pense, qui peuvent peut-être être discutés, tout en sachant qu'il faut garder un équilibre, puisqu'au final, on veut qu'il y ait un projet, il n'y a pas d'endroit plus pertinent que celui-là pour densifier le site si on veut le requalifier aussi. Aujourd'hui, vous parliez de béton, vous dites qu'on va installer une verrue dans la ville, mais la verrue est là aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est un site complètement bétonné et inaccessible, qu'on va justement décloisonner et perméabiliser. Là je ferai juste une toute petite allusion par rapport à la pleine terre que vous mentionnez. Si vous êtes allé visiter le site, vous avez certainement vu dans le sous-sol actuel du dépôt postal le bas des façades des bâtiments de l'avenue de la Gare, qui appartiennent aux CFF. A cet endroit-là, la rue va être recréée ; là on est en pleine terre, par exemple. Donc une partie du site sera en pleine terre.

Petite intervention ici maintenant sur le l'OPAM. On a parlé de l'Ordonnance sur la protection des accidents majeurs, on a parlé du bruit. Je rajoute encore l'Ordonnance sur les rayonnements non ionisants, liés à la proximité des voies ferrées, et je fais un mini aparté professionnel en ma qualité d'ingénieur en environnement pour un autre projet complètement ailleurs dans le Canton, mais le long des voies. J'étais ce matin même encore en séance avec la DGE pour parler d'un projet qu'on veut implanter le long des voies. Les conditions se sont sérieusement restreintes ces dernières années, et on doit reculer le bâtiment, on doit complètement changer le programme d'affectation. C'est une réalité. On peut faire tous les discours vous voulez par rapport à ce que vous avez vu ou ce que vous savez sur ces thématiques. En pratique, partout dans le Canton, ce qu'on est en train de constater aujourd'hui, c'est quand on fait un nouveau projet, une nouvelle affectation, c'est des contraintes réelles. Bien sûr, si le projet était déjà affecté avant, ils peuvent le réaliser conformément à l'affectation. Mais quand on fait un nouveau plan, on doit le mettre en conformité à ces ordonnances fédérales.

Enfin, je voulais encore juste dire que ce projet fait partie d'un tout avec la Gare. Il faudrait qu'il soit coordonné au niveau temporel. Peut-être que là, on aura un exemple où, grâce au travail de la Ville de Lausanne, à ses négociations, à cette convention au cours d'élaboration, un projet privé sera meilleur que ce que le public a fait un petit peu plus à l'ouest, je cite là le pôle muséal, qui, lui, effectivement, comme on a eu l'occasion de le dire, est un ratage au niveau de ses aménagements extérieurs, même si, là aussi on a dû rattraper un petit peu, mais là, on a une opportunité d'avoir un projet meilleur que ce qui a été fait par le Canton de Vaud.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Merci, monsieur l'interpellateur, pour les différents éléments qui ont été évoqués. Je me permettrais peut-être de commencer comme tout un chacun par déclarer certains intérêts. J'appartiens à cette génération qui, avant d'être municipale, a beaucoup travaillé sur l'aménagement du territoire au niveau national, a beaucoup œuvré pour aider à l'accouchement de la politique des agglomérations

et à ces projets de territoire qui visaient à dire qu'on en a marre, et là, c'est aussi en tant que Verte que je parle, on en a marre d'avoir du mitage de territoire et des paysages, et donc qu'il faille construire la ville dans la ville.

Il n'y a pas plus écologique que cette ligne, monsieur Conscience.. Vous parlez beaucoup des éléments environnementaux. Justement, s'il y a un seul endroit où on devait construire dans une ville, c'est quand même autour des gares, là où il y a des transports publics efficaces. C'est juste aussi pour poser le propos d'un point de vue environnemental, d'un point de vue aménagement du territoire et d'un point de vue urbanistique.

Vous avez évoqué plusieurs éléments. On ne va pas aller reprendre un à un, parce que le débat commence aujourd'hui, mais il continuera. Je pense qu'on l'a dit à plusieurs reprises à la Municipalité : oui, nous avons besoin de logements. Les projets de construction sont lancés, mais on a aussi besoin de places de travail. Et ça, c'est une réalité à laquelle notre ville doit répondre. Que vous le vouliez ou non, dans le cadre de votre équation, c'est aussi quelque chose qui fait la ville, qui fait du sens et qui fait de l'urbanité et qui contribue également à ces enjeux d'aménagement du territoire et urbanistiques.

Les points qui ont été évoqués sur les améliorations ou les optimisations du projet ne sont pas des « cacahuètes », Monsieur Conscience car elles sont justement enclines à répondre aux attentes. Peut-être ne sont-elles pas à la hauteur de vos attentes, mais elles ont déjà permis de faire un pas en avant vers un projet qui est plus durable. L'avenir nous dira si on va devoir encore optimiser ce projet. Pour l'instant, on est devant vous avec ce projet-là, avec, comme on l'a dit, finalement, une verrue qui est existante, qui n'est pas un quartier, qui est une sorte de *No man's land*, qui est un gros non-morceau de ville. C'est la négation de la ville, c'est la négation de l'urbanité. Avec un projet tel qu'on a aujourd'hui ( alors certes, peut-être encore perfectible sur les différents éléments) on a de toute façon une situation qui est mille fois meilleure que ce qu'on a aujourd'hui.

Deux ou trois points de détail sur lesquels je me permettrai encore de revenir, qui me tiennent, vous le savez, très à cœur : la végétalisation. Je crois que vous avez peut-être loupé l'épisode d'Objectif canopée, et puis des innovations techniques qui existent aujourd'hui et sur lesquelles nous travaillons avec le Service parcs et domaines et qui constituent justement des innovations : il y a ce qu'on nous appelons des fosses impluvium, qui permettent de récupérer l'eau et de faire de l'espace pour le système racinaire des arbres dans un système qui est plus urbain, comme on a au bord des routes. Ce sont des systèmes qu'on teste, qui marchent bien et qui permettent, encore une fois, à l'arbre de développer sa canopée. Et oui, ce sont des choses qu'on n'a pas vues jusqu'à aujourd'hui, mais qui permettront quand même d'avoir, par rapport à ces éléments de température, d'îlots de chaleur, un effet très pertinent ; et c'est ce qui a été modélisé dans le cadre des demandes que nous avons faites, où nous avons effectivement demandé d'augmenter la jauge de plantation pour pouvoir avoir un impact pertinent en termes de lutte contre les îlots de chaleur. Avec ce qui est imaginé, c'est quelque chose qui sera possible. Nous aurons la possibilité d'atteindre les différents objectifs en termes de canopée.

Je me permettrai aussi de revenir sur les éléments qui sont plus constructifs. Je crois que c'est Mme Gerber aussi qui les a évoqués, et vous également, Monsieur Conscience, par rapport au béton. On a ici effectivement un projet qui permet de conserver, ce qui est assez rare aussi sur des projets de cette ampleur, une partie de l'infrastructure déjà en place. Ça, c'est déjà une bonne chose. Comme évoqué par Mme Gerber, ce qui a été discuté avec les acteurs de SV Rasude, c'est de voir dans quelle mesure on pouvait aussi intégrer ce qui est dans leur ADN, de nouvelles manières de construire et d'innover dans l'utilisation de matériaux biosourcés. Ce sont des éléments dont on sera en capacité de faire un lien dans le cadre de la convention évoquée. De manière plus pratico-pratique, on en tiendra compte, quand on rédige, par exemple, ces fameux cahiers des charges : nous avons demandé à SV Rasude d'être aussi partie prenante pour ces éléments-là. On a confiance, mais ça n'exclut pas le contrôle, le fait qu'on puisse participer à l'écriture d'un cahier des charges, qu'on puisse être dans le suivi des éléments que nous vous présentons aujourd'hui dans ce projet, c'est aussi une garantie qu'ils se réaliseront dans la réalité de construction du projet.

On entend bien aussi la version de M. Christe, qui présente le projet plus ou moins en le soutenant, mais avec tous les risques potentiels qu'il y a. On le remercie de présenter ça aussi de cette manière-là, parce que, encore une fois, nous avons confiance, nous avons travaillé avec ces équipes, nous avons aussi trouvé pour certains un ADN qui est assez proche du nôtre. Je crois que,



Monsieur de Vargas, vous avez parlé de ces commerces d'utilité publique. Avant de commencer le travail d'optimisation de l'ensemble du projet, nous avons visité d'autres quartiers qui ont été construits par les mêmes acteurs. C'est quand même de chez eux que vient cette idée de commerce d'utilité publique. Je cite le cas de Europaallee à Zurich ; ils ont eu la possibilité de conserver des petits commerçants qui étaient là avant en pratiquant et en développant ce modèle de commerce d'utilité publique, qui nous a particulièrement séduits, et ça, c'est aussi à souligner.

Encore une fois, et là je dis volontiers en tant que femme de gauche et Verte, peut-être qu'on peut de temps en temps arrêter de stigmatiser ces acteurs, qui représentent plutôt la droite de cet hémicycle. Bien sûr qu'il faut négocier, bien sûr qu'il faut se battre, mais ils sont quand même ouverts sur des points innovants sur lesquels on a tous envie d'aller, comme l'utilisation de matériaux biosourcés ou la végétalisation de sites. Comme il est de coutume, je ne me prononcerai pas sur les différentes résolutions qui ont été évoqués. J'en reste là pour l'instant.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je ferai bref, mais je tiens quand même à répondre à quelques éléments développés par notre municipale Natacha Litzistorf, que je remercie pour ses précisions dans la discussion.

Vous avez évoqué votre passé d'activité dans l'aménagement du territoire, et je voudrais vous dire que, précisément, madame Litzistorf, vous avez, dans l'association Perirasude, qui porte l'opposition à ce projet, en plus d'une quantité importante de personnes – l'association fait salle comble à chacune de ses réunions –, cette association rassemble une quantité importante d'architectes en activité, anciens, d'urbanistes en activité, anciens, qui s'étranglent de voir une Municipalité comme Lausanne s'obstiner avec de tels projets, notamment sur le plan de la verticalisation, qui nous paraît dépasser toute mesure et qui, du reste, n'est pas à la hauteur sur le plan social, je le redis.

Vous dites qu'il faut construire la ville dans la ville. Certes, on n'est pas contre, on n'est pas pour le bétonnage du territoire jusque dans le Gros-de-Vaud et dans la Broye. On n'est pas pour le bétonnage du territoire, bien au contraire. Mais la densification urbaine, la stratégie de densification urbaine par la verticalisation, nous en sommes convaincus, est une mauvaise stratégie. Sur le plan écologique, ce n'est pas du tout optimal, puisque plus les bâtiments sont hauts, plus ça nécessite des quantités d'énergie importantes pour l'alimenter, le faire tourner. Du reste, à partir d'un certain stade, quand vous verticalisez, vous perdez en rentabilité d'exploitation du territoire, parce que plus l'immeuble est haut, plus vous devez y déployer en son intérieur des cages d'escaliers, des cages d'ascenseurs importantes, qu'il faut qu'en fait vous avez de la surface exploitable pour du logement ou des bureaux ou des commerces moins grande par étage que si vous construisez un peu moins d'étages.

Là où il faut densifier à Lausanne, c'est dans les quartiers où il y a très peu d'habitants au mètre carré, c'est dans les quartiers qui sont beaucoup trop concentrés en villas et en personnes qui ont un niveau de confort bien supérieur à la moyenne. C'est peut-être là qu'il faut envisager de densifier pour envisager peut-être des constructions de villas dans les zones plus urbaines ou rurales. Et oui, il faut assumer de poser ce débat-là. C'est ça qu'il faut envisager si vous voulez réfléchir de façon cohérente un développement urbain à Lausanne. Pas prendre le premier espace qui se libère et construire la tour la plus haute pour y mettre un maximum de choses que vous souhaitez voir se développer au centre-ville de Lausanne.

Je suis pour le réaménagement de ce quartier, je suis complètement favorable et je suis pour la dynamisation économique de cette zone, mais pas avec des tours aussi grandes et pas avec une part de logement aussi petite.

Enfin sur les bacs à arbre dont vous avez parlé, c'est ce que j'évoquais dans mon introduction aussi, je sais de quoi il s'agit et je vois ce que vous évoquez, mais, de nouveau, ça ne compensera pas l'effet de chaleur, j'en suis persuadé, que va générer ces grosses tours de béton. Franchement je trouve qu'au sein de cet hémicycle on accueille avec beaucoup de légèreté l'usage de ce béton comme un peu de regret, mais bon, comme on en récupère une bonne part, finalement, ça ira bien. Vous pouvez vous entêter, chers et chers collègues, nous avons pour notre part l'intime conviction que vous avancez à l'encontre de l'avis majoritaire des Lausannoises et des Lausannois. Ce comité d'opposition est de grande ampleur. Il est déjà sur pied, il est déjà organisé, il a rassemblé énormément d'intelligence. Si la Municipalité ne modifie pas en profondeur ce projet, notamment sur le plan de la verticalisation et de l'accès au logement, j'en suis convaincu, elle s'y cassera les dents, comme elle s'est cassé les dents il y a quelque dix années sur le projet Tour Taoua. Car cette

opposition est ferme, elle est puissante, elle est conséquente, cohérente, et elle travaillera à chacune de ces étapes à ne pas laisser ce projet aboutir s'il est maintenu en l'état sur le plan de la verticalité et de l'accessibilité du logement.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Je vais essayer d'être brève, mais pour dire que, sur le fond, moi, je suis d'accord avec M. Conscience quand il dit que la verticalisation n'est pas la panacée universelle pour densifier une ville. Oui, vous avez entièrement raison, j'ai toujours soutenu cela, mais il faut voir aussi dans quel contexte l'espace au sol en est. La réponse qu'on vous donne aujourd'hui avec ce projet, c'est aussi en fonction de la surface qu'on a au sol. Pour pouvoir effectivement dégager de la surface au sol pour en faire des espaces publics sur une petite surface, effectivement, il faut un peu monter dans les étages.

Autrement, sur le principe de fond, on a toujours dit que la meilleure des densités pour une ville, c'est ce qu'on a sous Gare comme ici par exemple. On sait très bien que les meilleures densités sont celles qu'on trouve dans les vieilles villes. Il n'en demeure pas moins qu'on ne construit plus comme ça aujourd'hui. Mais, à un moment donné, sur des espaces comme on a à côté de la Gare, encore une fois, quand on regarde la surface au sol, ce n'est pas très grand. Si on veut pouvoir profiter d'une création d'un morceau de ville, il n'y a pas de miracle, il faut quand même un petit peu monter.

Après, on peut discuter justement sur la hauteur. Je reviens toujours sur ces optimisations qu'on a faites. Et qu'on se le dise aussi une fois pour toutes, on a travaillé pour que les vues qui sont très chères aux Lausannoises et aux Lausannois soient préservées, avec des vues qui ont été imaginées et simulées depuis du côté de l'Hôtel de la Paix. On a aussi essayé d'intégrer dans ce qu'on appelle la skyline, cette hauteur de bâtiment. On a aussi calé, si vous me passez l'expression, la hauteur du bâtiment le plus haut de la Rasude sur celle de la tour Edipresse pour qu'elle soit bien intégrée dans le paysage.

C'est sûr que la verticalité, pour des architectes, ça plaît ou ça ne plaît pas. Le débat a été lancé il y a de nombreuses années et il court toujours. Concernant la densification d'une ville, je vous rejoins mais, dans cet espace-là, il n'y a pas de miracle, si on veut dégager de l'espace au pied des immeubles, qui serviront pour les espaces publics, c'est comme ça qu'il faut procéder.

Peut-être qu'en termes d'ombre portée, j'ai aussi vu les simulations. Alors on dit toujours que chacun tire un peu les simulations pour porter son projet. Je crois que les simulations d'ombre portée qui ont été faites ne sont aussi peut-être pas tout à fait dimensionnées comme il le faut. Par contre, ce qu'on voit aussi sur ce site, c'est que certaines ombres portées sont utiles. Vous parlez de lutte contre les îlots de chaleur. Certains espaces publics qui seront à l'ombre seront aussi bienvenus avec cette végétalisation. Et j'insiste : vous avez parlé de pots, ce ne sont pas des arbres en pot. Une fosse, comme on l'imagine, de Stockholm ou fosses impluvium, ce n'est pas un pot, c'est quelque chose qui est en terre et qui permet justement le développement de l'arbre. Je me permets d'insister sur ce point.

**Le Conseil, par 10 oui, 47 non, et 2 abstentions, refuse la résolution 1 de M. Conscience.**

**Le Conseil, par 47 oui, 15 non, et 8 abstentions, accepte la résolution 2 de M. Conscience.**

**Le Conseil, par 15 oui, 47 non, et 5 abstentions, refuse la résolution 3 de M. Conscience.**

(insérer délibéré)

**Interpellation de M. Samuel de Vargas : « Incidents en matière informatique, quelles réactions de la Ville ? »**

Développement

(insérer doc)

## Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

## Discussion

**M. Samuel de Vargas (soc.)** : – Mes remerciements également à la Municipalité pour la réponse apportée à cette interpellation qui, pour rappel, faisait état de situation d'incidents informatiques ayant eu lieu dans le Service informatique de la Ville dans la moitié de l'année 2023. Tout d'abord, le 14 juin, le Service informatique de la Ville de Lausanne a fait l'objet d'une attaque informatique, et cela a notamment eu pour conséquence d'empêcher l'accès au site Internet principal de la Ville, [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch). Cet incident a fait l'objet d'un traitement, si l'on peut dire, plus large, avec d'autres collectivités publiques concernées par cette attaque, et la Ville de Lausanne a eu l'occasion de communiquer à ce sujet.

Un peu plus tard, dans le courant du mois de juillet, les SIL ont informé des usagers et des usagers de leur service que certaines de leurs données sensibles auraient pu être disponibles à des personnes mal intentionnées. La question se posait de savoir si ces événements avaient des liens, étaient liés, et si on pouvait craindre d'autres événements de ce type.

Fort heureusement, la réponse de la Municipalité à cette interpellation est rassurante dans la mesure où les deux événements ne sont pas liés. Le premier incident informatique est bien l'objet d'une attaque informatique, qui a visé la Ville de Lausanne. Pour le second, il s'agit plutôt d'une faille qui a été identifiée dans un laps de temps relativement court. Alors on ne peut évidemment pas être certaine et certain que des données n'aient pas été dérobées. Cependant selon les investigations qui ont été menées, rien de tel ne s'est apparemment produit. Pour ce qui est justement de la base de données des SIL qui était fragilisée, ou qui était disponible, il s'agissait de données sensibles d'environ 2500 personnes, donc il était tout de même important de savoir dans quelle mesure ces données avaient été compromises ou pas.

Pour finir, et c'est peut-être le point positif que l'on peut aussi retenir de tout cela, c'est que ces incidents informatiques ont permis de tester les processus internes et la mise en place d'une cellule de crise, qui pourra être réactivée le cas échéant, car, malheureusement, de telles attaques ou de telles problématiques peuvent voir le jour à l'avenir. Compte tenu des réponses, j'estime qu'il n'y a pas d'autre chose à ajouter.

(insérer délibéré)

## Interpellation de Mme Anouck Saugy et consorts « Horaires CFF : Lausanne va-t-elle rater le train ? »

### Développement

(insérer doc)

### Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

### Discussion

**Mme Anouck Saugy (PLR)** : – L'interpellation dont on va rapidement parler ce soir, j'espère qu'elle ne fera pas trop de débat au sein de ce plénum. C'est une interpellation que j'avais déposée au mois de juin, lorsque les CFF ont annoncé les nouveaux horaires 2025, qui arriveront donc assez rapidement.

A l'époque, ces nouveaux horaires avaient fait couler beaucoup d'encre, notamment en Romandie, avec plusieurs villes romandes qui se trouvaient extrêmement pénalisées par ces changements.

Dans ce contexte, et même si Lausanne se retrouve, si on peut le dire, moins perdante que d'autres villes, notamment des villes de l'arc Neuchâtelois, le groupe PLR s'inquiétait, et s'inquiète toujours aujourd'hui, de l'impact du rallongement des temps de trajet sur l'attractivité de notre ville, que ce soit pour ses habitants soit pendulaire ou non, mais aussi pour les gens qui doivent se rendre à Lausanne pour quelque raison qu'il soit.

Je déclare mes intérêts : je fais partie de ces personnes qui sont pendulaires et qui se rendent notamment, dans mon cas, régulièrement à Genève pour leur travail. Le trajet Lausanne-Genève, aujourd'hui, c'est trente-cinq minutes si on prend un direct. En 2025, avec l'horaire qui est proposé, le même trajet vous prend quatre minutes de plus. Vous me direz, quatre minutes de plus, ce n'est pas monstrueux pour un trajet, mais si on rajoute quatre minutes à chaque trajet qu'on fait, à la fin de la semaine, ça fait beaucoup, et ça peut notamment pousser quelqu'un à, par exemple, déménager à Renens pour se rapprocher de Genève, dans mon cas, par exemple. Mais ça peut aussi vous pousser, si vous organisez une manifestation, à décider de choisir une localité plus proche de l'aéroport ou plus proche d'une gare qui est mieux desservir. Mais ça peut aussi vous pousser à vous déplacer en voiture. Et je dis volontairement le mot voiture, parce que je sais qu'il est tard et que c'est un mot qui fait en général tiquer ce plénum, et que j'aimerais que vous acceptiez dans quelques instants la résolution que je vais vous présenter.

Alors je remercie la Municipalité pour les réponses qui m'ont été rendues. Dans le cadre de ces réponses, j'ai appris plusieurs choses. J'ai appris notamment que ce sont les cantons qui sont en contact direct plutôt avec l'OFT et les CFF concernant la thématique de l'offre et des horaires, mais j'ai aussi appris que les villes peuvent exprimer leur avis lorsque les nouveaux horaires sont mis en consultation. J'envoie ma résolution à M. Tétaz. Dans ce contexte-là, et je ne doute pas que la Municipalité va le faire, puisque c'est mentionné dans vos réponses, que vous allez défendre les intérêts de notre Ville et défendre Lausanne dans les discussions que vous allez avoir sur l'horaire CFF 2025, mais il me paraît quand même important, dans ce contexte, que ce plénum soutienne la démarche par le biais d'une résolution. Et c'est la résolution que je viens de vous envoyer, monsieur Tétaz.

J'espère que cette résolution obtiendra tout votre soutien. Je pense que chaque groupe a tout intérêt à ce que la Municipalité s'explique et s'implique dans les négociations qui sont relatives aux horaires, que ce soit en direct avec les CFF, que ce soit par le biais de l'association West Rail ou encore par ses nombreux échanges avec le Canton, puisque je ne doute pas qu'il existe une ligne téléphonique directe entre M. le syndic et Mme Gorrite. Alors voilà, j'espère, chers collègues, que nous pourrons tous ensemble penser ce soir à l'attractivité de notre Ville, mais aussi au confort de ses habitants et au fameux report modal de la population

#### Résolution Anouck Saugy

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour défendre les intérêts de la Ville lors de la mise en consultation de l'horaire CFF 2025 et négocie, dans la mesure du possible, des temps de trajets, au départ et à destination de Lausanne, les plus courts possible.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – Alors, le groupe des Verts partage complètement les préoccupations de l'interpellatrice concernant la détérioration des prestations de CFF avec l'horaire 2025.

Les infrastructures ferroviaires de la Suisse romande ont été insuffisamment entretenues ces dernières décennies, et en comparaison aux infrastructures suisses alémaniques, en particulier les zurichoises, mais aussi au regard des impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les infrastructures ont un retard de développement marqué. On peut en effet s'interroger sur les moyens que la Suisse romande a mis ces dernières décennies pour défendre le rail. Si la Suisse romande n'a pas assez agi pour défendre le train, c'est aussi que la voiture a occupé une place bien trop prépondérante dans la politique de la mobilité, comme le défend malheureusement encore beaucoup trop la droite au niveau fédéral, cantonal, mais régulièrement aussi au niveau communal.

Si l'interpellation a le mérite de questionner la Municipalité sur le très restreint champ d'action qu'elle possède, c'est surtout au niveau cantonal et fédéral que l'ensemble de nos partis politiques doivent ensemble agir et mettre la pression pour défendre nos intérêts en matière de transports publics par le rail. La réponse de la Municipalité nous satisfait donc. Elle défend les intérêts de la Ville là où elle le peut, et notamment à travers West Rail. Nous comptons bien sûr sur la Municipalité pour

s'exprimer et défendre ses intérêts lors de la mise en consultation des horaires 2025 en mai prochain.

On peut encore saluer l'implication de cette même Municipalité, en l'occurrence de Mme Litzistorf avec le Canton, pour avoir œuvré à obtenir un contact direct, régulier et fréquent avec l'OFT et les CFF pour défendre les intérêts la Ville au sujet de la rénovation de la Gare de Lausanne. Mais nos partis politiques doivent agir là où ils peuvent avoir le plus d'impact, là où les compétences légales se trouvent, c'est-à-dire au niveau cantonal et fédéral. Et la droite a une responsabilité majeure à ce sujet, vu sa majorité dans ces chambres respectives.

Je rebondis sur le terme de voiture qu'a évoqué ma collègue Anouck Saugy. Je peux m'empêcher de citer la politique de la droite, complètement à rebours des besoins qu'exigent les impératifs en matière climatique, en matière de baisse des effets des émissions de gaz à effet de serre, avec, en particulier, au niveau fédéral le crédit qui était alloué à l'élargissement des autoroutes en Suisse romande, ce qui est une aberration absolue actuellement. Heureusement, le peuple pourra voter sur cette question prochainement. Bref, je soutiens tous les partis politiques et nos groupes respectifs à interpeller aussi les relais cantonaux et fédéraux pour pouvoir agir à ce niveau. Concernant la résolution, bien sûr je crois qu'on peut la soutenir sans aucun problème. Je pense que la majorité de mon groupe le fera également.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vais très bref pour ne pas rallonger le débat. Evidemment, on accueillera bien cette résolution, même si c'est un peu un vœu pieux quand même, parce que nos moyens d'action sont assez limités.

Ce dont il faut qu'on soit tous bien conscients, c'est de la difficulté qu'a eue la Suisse romande, parce que j'ai eu des discussions nombreuses avec les CFF dans le cadre de West Rail. Ils jugent tous les investissements qui doivent être faits en Suisse romande nécessaires. Celui de la Gare souterraine, de la ligne Lausanne-Genève, celui de la ligne du Jura. Mais il y a eu une très grande difficulté, une incapacité, on peut le dire ainsi, de nos parlementaires, tous partis confondus, à mettre ces projets à l'agenda politique et à les faire voter par les chambres. Il y a d'autres régions en Suisse allemande qui sont bien mieux organisées pour faire voter des crédits. Et c'est quand même là-bas que ça se joue. Les CFF sont un exécutant. Ils font avec les investissements qui leur sont distribués.

La Suisse romande avait fait, et en particulier l'arc lémanique, avait fait un grand pas, qui date déjà un peu, qui a été la mise sur pied de Léman 2030, les crédits qui ont été votés pour la Gare de Lausanne et pour la Gare de Genève. On a tous cru, jusqu'aux annonces encore assez récentes de report des travaux que les choses avançaient bien. Or, ce n'est pas le cas. Depuis ces dix dernières années, il faut reconnaître qu'il n'y a pas beaucoup de grands projets d'infrastructures en Suisse romande qui ont été mis à l'agenda, qui ont été votés par les chambres fédérales.

La situation ne se présente malheureusement pas si bien. On n'a aucun de nos conseillers d'Etat qui siège dans la commission des transports à Berne. On a très peu de représentants de l'arc lémanique, peut-être même pas du tout, en tout cas pas vaudois, dans la commission du Conseil national. C'est vraiment maintenant ce travail qui doit être fait. Alors, vous votez une résolution qui passe un message à la Municipalité, mais si je peux vous en passer un aussi, c'est de relayer ces préoccupations dans vos partis politiques, parce qu'on l'a vu par le passé, quand il s'agissait des débats sur la troisième voie, sur la Gare de Lausanne, sur la Gare de Genève, on a trouvé des consensus interpartis qui étaient extrêmement forts, régionaux, pour défendre nos projets. On doit réenclencher une dynamique qui permette de dégager un consensus en Suisse romande sur les projets nécessaires et indispensables, qui devra nécessairement fédérer assez largement pour qu'on puisse remettre une série des grands projets dont on aura besoin à l'horizon 2050 à l'agenda politique.

**Le Conseil, à l'unanimité, accepte la résolution de Mme Saugy.**

(insérer délibéré)



La séance est levée à 22 h 08.

---

TEXTE PROVISOIRE